
CHRONIQUE POLITIQUE ALGÉRIE

Chérif Bennadji*

Aâm El Djreb ou Aâm Lehbouba (l'année de la peste). Aâm Ezzilzel (l'année du séisme). Aâm Eddhalam (l'année de l'obscurité). Aâm Ermed (l'année de la conjonctivite). Aâm el Kleb (l'année des chiens)...¹.

Pour marquer dans leur mémoire collective² cette année 2003 qui fut décidentement fort pénible à vivre, les Algériens qui auront survécu à tous les malheurs ayant frappé leur pays déjà meurtri par les exactions de la violence islamiste³, auront ainsi le choix entre plusieurs faits marquants. C'est ainsi que le 3 février en soirée, toute l'Algérie fut plongée dans l'obscurité suite à l'écroulement de son réseau⁴ électrique. Consécutivement à la rupture d'une tige du poste gaz qui alimentait l'un des groupes de la centrale électrique

* Professeur à l'Université d'Alger.

1. Dans cette recension des malheurs l'on pourrait ajouter que l'Algérie fut, cette année, le théâtre de deux catastrophes aériennes. La première, celle du crash (le plus grave depuis 1962) d'un avion de type Boeing de la compagnie Air Algérie, survenu le 6 mars, à Tamanrasset, dans le grand sud, faisant 102 morts. La seconde, celle d'un avion militaire de type Hercules, qui s'est abattu sur des habitations tuant 15 personnes. Ce deuxième accident eut lieu le 30 juin dans une localité, située à 50 km d'Alger dans une zone fortement ébranlée par le séisme du 21 mai. Par ailleurs, à la fin du mois d'octobre, l'Algérie se mettait en état d'alerte contre le *criquet pèlerin* considéré comme un risque majeur susceptible d'affecter le sud de son territoire à partir de la Mauritanie et du Mali. Enfin, à l'ouest du pays les habitants de la ville d'Arzew ont vécu cette année sous la menace de l'explosion de la plateforme industrielle où est implantée l'une des plus grandes usines de liquéfaction de gaz du pays. En 2003, cette zone industrielle a enregistré 13 graves incidents dont trois furent meurtriers.

2. Selon un procédé ancestral magistralement mis en œuvre par le cinéaste algérien Mohamed Lakhdar Hamina dans son film « Chroniques des années de braise » qui obtint la Palme d'or au festival de Cannes en 1975.

3. Le terrorisme islamiste a fait la preuve cette année encore qu'il avait une forte capacité de nuisance en dehors des agglomérations urbaines. De ce fait, et pour le seul premier semestre (les statistiques annuelles n'étant pas encore disponibles), il a été dénombré 634 morts dont 163 civils, 190 éléments des forces de sécurité et 281 terroristes présumés. Au cours de cette année, l'armée a déployé d'énormes moyens pour supprimer trois zones de non-droit : la première située dans les monts des Babors à proximité de Sétif, la seconde à Texenna et El Aouna près de Djidjel, la troisième à Mizrana entre Dellys et Tiggirt dans la Kabylie maritime. À l'occasion du démantèlement de ces maquis, l'opinion publique a découvert avec stupéfaction que les terroristes islamistes y vivaient depuis de nombreuses années avec femmes et enfants. (Voir *Liberté* du 20 et 20/10/2003). Enfin, l'on ne peut passer sous silence l'opération réalisée par les éléments du GSPC qui après avoir pris en otages des touristes européens dans le grand sud, ont obtenu une rançon importante après leur repli vers l'Afrique subsaharienne.

d'Alger, en quinze petites secondes, un *black-out* intégral s'abattit sur l'Algérie engendrant un climat de terreur⁵ alimenté par les plus folles rumeurs⁶.

À peine revenus de leurs émotions, qu'entretenaient toutefois les opérations de délestage du réseau électrique devenues presque aussi familières que les coupures régulières de l'eau potable, les Algériens du nord du pays et notamment ceux de la capitale et de sa grande banlieue Est, furent secoués le 21 mai par un séisme de magnitude 6, 8 sur l'échelle de Richter. Suivi de plus de 5 000 répliques au cours des six derniers mois de l'année 2003 ; ce tremblement de terre aura causé 2 278 décès, 1 200 disparus, 11 450 blessés ainsi que des dégâts matériels considérables estimés à 5 milliards de dollars soit l'équivalent de 10 % du PIB du pays. L'impact du séisme fut d'autant plus important qu'il secoua la capitale qui n'avait pas connu pareil tremblement depuis le 3 février 1716. C'est pourquoi, sur les 57 communes qui composent Alger, 41 furent déclarées sinistrées. À l'Est de la capitale, le séisme, dont l'épicentre était situé en mer Méditerranée détruisit une bonne partie des villes côtières de Boumerdes et de Zemmouri.

Consécutivement au séisme, trois faits majeurs sont à relever. En premier lieu, un grand nombre d'Algérois quitta la capitale pour se mettre à l'abri, avec une prédilection pour les villes du sud (comme Boussaada par exemple située à 250 km d'Alger) y provoquant pénuries de produits de première nécessité et inflation. Cet exode intérieur avait notamment été provoqué par un pseudo scientifique du nom de Bounatiro qui avait prédit un séisme encore plus violent quelques jours après celui du 21 mai. En second lieu, un regain de religiosité était aisément perceptible : les femmes se firent plus nombreuses à se parer de hidjab pendant que les hommes se firent plus assidus dans les mosquées pour y accomplir les cinq prières quotidiennes, y compris celles de l'aube qui n'attirent habituellement que les

4. Consécutivement à cette catastrophe, une polémique d'ordre politique s'installa. À cette occasion, les Algériens qui ont toujours été fiers de leur entreprise publique d'électricité et de gaz découvraient qu'elle était dans l'incapacité de répondre à l'ensemble de leurs besoins en constante augmentation. Pour se défendre, les dirigeants de l'entreprise, relayés par la puissante centrale syndicale, désignèrent l'autorité de tutelle comme responsable exclusive de cette situation. Le ministre de l'Énergie et des Mines, un des plus proches collaborateurs du président Bouteflika était même nommé cité. On lui reprocha d'avoir fait adopter le 5 février 2002 une nouvelle loi sur l'électricité consacrant la remise en cause des monopoles publics, exercés par l'entreprise nationale et l'ouverture du secteur à la concurrence. Dans le cadre de cette ouverture, le ministre aurait interdit à l'entreprise publique de réaliser un important et indispensable investissement au motif qu'il ne fallait pas décourager les investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers qui se bousculaient pour intervenir dans ce créneau. Malheureusement, pour de multiples raisons, les investissements attendus et souhaités n'ont pas été réalisés d'où une situation générale marquée par une faiblesse de la production électrique que seule expliquerait une mauvaise politique conçue par un ministre considéré comme un chantre du néolibéralisme. Voir le dossier réalisé par Ghadi Hamrouche, *Le Matin* du 1^{er} et 2/8/2003, p. 6 à 9 ; voir également Hocine Malti, « Les pénuries d'électricité », *El Watan*, 9/9/2003, p. 17 et 10/9/2003, p. 11.

5. Il est en effet connu que bon nombre d'attaques et de massacres perpétrés par les combattants islamistes sur les populations civiles étaient précédées par des opérations de sabotage des réseaux électrique et téléphonique.

6. Y compris les rumeurs de coup d'État militaire pour déposer le président Bouteflika dont les relations avec la haute hiérarchie militaire s'étaient détériorées.

vieux *bajjs*. Brocardant cette religiosité soudaine, le génie populaire produisit quelques succulentes blagues. Aux termes de l'une d'elles, puisque les nombreuses mosquées étaient devenues exiguës, avant chaque prière, les imams invitaient les nouveaux venus à se mettre derrière les pratiquants habituels, c'est-à-dire à céder la priorité à ceux qui n'avaient pas attendu d'être terrorisés par le séisme pour venir à la prière ! Quant au troisième phénomène il a trait au champ politique. C'est ainsi que le terrorisme islamiste qui a encore une certaine capacité de nuisance, profitera de la mobilisation des forces de sécurité dans des tâches de secours aux populations pour entreprendre deux coups d'éclat⁷ : le premier, dans la *wilaya* de Aïn Défla dans le centre du pays, en organisant un faux barrage, tuant douze personnes. Le second, en Kabylie, en fomentant une embuscade contre deux fourgons de police occasionnant la mort de neuf agents. Quant aux militants politiques islamistes, ils ont tenté comme d'habitude de s'appuyer sur ce climat d'extrême fragilité des populations pour redynamiser leurs réseaux de propagande et ainsi espérer reconquérir le terrain perdu par eux ces dernières années. Mais les pouvoirs publics, tirant profit de l'expérience des précédents séismes, ont exercé cette fois-ci un véritable monopole⁸ dans la collecte⁹ et l'organisation des secours, écartant et neutralisant les militants islamistes qui ont toujours su agir avec promptitude et efficacité lors des catastrophes. Le point d'orgue de l'action publique est indéniablement la démarche du ministre des affaires religieuses (membre du parti du RND que dirige Monsieur Ahmed Ouyahia nommé chef du gouvernement quelques jours avant le séisme) qui montera au créneau pour dénoncer toutes les pseudo explications du séisme distillés par ceux qu'il désigna par le sobriquet de « charlatans »¹⁰. Et pendant que toute la nation était mobilisée pour faire face à cette catastrophe, le 4 juin, était signalé un cas de peste bubonique dans la localité de Kehailia, dans la commune de Tafraoui à 30 kilomètres de la ville d'Oran, dans l'ouest du pays¹¹. La peste fut l'objet d'une lecture poli-

7. *Liberté*, 5/6/2003, p. 3 ; voir également Salima Tlemcani, « Recrudescence terroriste après le séisme du 21 mai 2003. Le GSPC se renforce », *El Watan*, 19/6/2003, p. 1-2.

8. Ceci autorise à affirmer que si les monopoles publics sont progressivement démantelés dans la sphère économique, en revanche, l'État tend à exercer seul la fonction d'aide aux populations en difficultés. Ce constat est patent durant le mois de ramadhan puisque les opérations de distribution de vivres sont désormais de la compétence exclusive des pouvoirs publics.

9. Un effort particulier a été fait par les pouvoirs publics pour concrétiser le principe de la transparence des moyens, notamment financiers, qui ont été collectés.

10. Voir *El Moudjabid* du 5/1/2003, p. 6 : « les interprétations du séisme relèvent du charlatanisme » ; voir également K. Selim, « L'Algérie des imams, des "politiques" et des empires du vent », *Le Quotidien d'Oran*, 12/7/2003, p. 12.

11. Parler de la peste bubonique à Oran, c'est inmanquablement évoquer Albert Camus et son roman « La peste », publié en 1947. Le prix Nobel de littérature avait choisi la ville d'Oran comme cadre de son roman, alors même que cette cité n'avait plus connu cette épidémie depuis le XVIII^e. Il est vrai que dans cet ouvrage « La peste », n'est qu'une allégorie désignant le nazisme communément appelé la peste brune. Mais la force de la fiction produite par Albert Camus est telle que tous ceux qui ont lu « La Peste » ont pensé, en cet été 2003, qu'effectivement « le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, qu'il peut rester pendant des dizaines d'années endormi... qu'il attend patiemment... et que, peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse » comme Kehailia, à quelques kilomètres de la ville d'Oran !

ticienne¹² de la part de certains adversaires déclarés du chef de l'État. L'anthropologue Mohamed Mebtoul de l'université d'Oran et le journaliste et écrivain Abed Charef proposeront des analyses autrement plus intéressantes. Dans un article confié au *Quotidien d'Oran* du 3/7/2003, p. 11 et intitulé « Entre peste et Choléra », Abed Charef avec l'audace qu'on lui connaît, établit un lien d'évidence entre les vraies maladies et ce qu'il appelle les maladies politiques. « Entre peste et choléra », cette formule est empruntée à Saïd Saadi, le leader du parti du RCD qui, dans les années quatre-vingt déclara refuser de choisir entre la peste et le choléra, c'est-à-dire entre le pouvoir et le FIS, celui-ci paraissant comme la plus probable alternative à celui-là ; en rejetant ce dramatique choix, M. Saïd Saadi se présentait comme le leader d'une troisième voie, celle de la modernité et de la démocratie. Malheureusement, estime Abed Charef, plusieurs années après l'énoncé de cette belle métaphore, l'Algérie est ravagée à la fois par la peste et par le choléra. La peste, la vraie, celle de l'été 2003 est ainsi le symbole le plus honteux de l'échec politique. Pour lui « la cause est d'abord un dysfonctionnement général des institutions. Du ministère de la santé qui a négligé les campagnes de prévention, à celui de l'hydraulique qui n'arrive pas à fournir l'eau en quantité suffisante, aux communes qui n'arrivent pas à assurer l'hygiène, la chaîne des défaillances est immense ». En conséquence estime ce journaliste, on peut, en utilisant un raccourci, « affirmer que la disparition de cette maladie honteuse qu'est la peste passe par la démocratie. Ce n'est pas une absurdité mais une évidence » car ajoute-t-il, « la démocratie permet une séparation des pouvoirs, une définition des responsabilités et un débat politique qui limite les risques d'erreur. La démocratie est un mode de gestion qui permet aux plus performants d'accéder au pouvoir. C'est un système qui récompense la bonne gestion et sanctionne les mauvais choix. Ce sont des lapalissades. Mais l'Algérie en est là ». Cette maladie estime Abed Charef « ramène le pays à sa véritable dimension », « un pays qui a besoin pour le moment d'éviter simplement la peste et le choléra, les vrais. Mais aussi les maladies politiques qu'elles symbolisent ».

Dans le même ordre d'idées, l'anthropologue Mohamed Mebtoul n'hésite pas à donner à la peste déclarée en juin 2003 un sens politique. Dans un article publié une première fois sous le titre « le sens politique de la peste »¹³ puis une seconde fois sous l'intitulé « l'hygiène, l'ordre urbain et le discours social »¹⁴, l'universitaire s'interroge sur le sens profond qu'il faut attribuer à la réapparition de la peste dans la région d'Oran. Avant de proposer sa lecture, Mohamed Mebtoul refuse l'explication fournie par le discours politique qui s'avère simpliste, infantilisant et moralisateur. La peste est présentée comme un épiphénomène qui relève de l'hygiène et de la mauvaise éducation civique des populations. À cette occasion est, une

12. Voir à titre d'exemple, la chronique faite par le patron de presse Mohamed Benchicou, en guerre ouverte contre M. Bouteflika, « La peste et le déshonneur », *Le Matin* du 10/7/2003, p. 24 ; voir également Hassane Zenouky, « Mandat du président que retenir ? Du chômage à la peste, la descente aux enfers », *Le Matin*, 17/7/2003, p. 4.

13. *Le Quotidien d'Oran*, 6/7/2003, p. 7 et 8.

14. *El Watan*, 8/9/2003, p. 17.

nouvelle fois évoqué « l'environnement, terme devenu à la mode, imprécis, fourre-tout, qui ne signifie pas grand-chose... ce terme ambigu d'environnement, insuffisamment maîtrisé, est vidé de son contenu politique pour être appréhendé comme un objet neutre ou technique où tout le monde semble être à la fois responsable ou irresponsable selon les cas ».

Pour Mohamed Mebtoul cette approche facile et confortable cache en réalité l'essentiel : le sens politique de la maladie, celle-ci met, en effet, « en scène des rapports de pouvoirs ». « Évoquer le sens politique de la maladie c'est nécessairement faire référence à l'ordre urbain qui s'est constitué à partir de violences multiformes, d'injustices profondes, de détournements de biens publics à l'origine de la défiguration du tissu social ». L'on ne peut raisonnablement parler de la peste sans souligner que cette maladie n'est que l'une (sans doute la plus terrifiante) de ces nombreuses « pathologies des pauvres » qui connaissent une résurgence depuis quelques années déjà. Évoquer la peste c'est nécessairement poser la question « des inégalités entre les personnes qui ne sont pas soumises de la même façon aux risques de l'existence ou aux différents recours thérapeutiques ». La résurgence de bon nombre de maladies dont on pouvait penser qu'elles avaient été éradiquées en Algérie est la conséquence de l'effondrement du système de santé et de la progression de la pauvreté¹⁵. Autant dire qu'elles sont le résultat de politiques publiques. De même que la prolifération des chiens errants avec le risque de rage¹⁶ est le signe patent de l'état de déliquescence des services publics locaux. La plupart des communes d'Algérie sont tout simplement sans ressources propres. Avec un taux d'encadrement de 3 % (sur 100 personnes employées par une commune on n'en dénombre que 3 ayant une formation universitaire !), les communes sont dans l'incapacité de gérer en régie directe les services publics indispensables à la population¹⁷. Plus grave encore, ces communes répugnent à les donner en concession (dans le cadre de la privatisation de la gestion de ces services) à des entrepreneurs malgré les instructions, dès 1994 du ministère de l'Intérieur¹⁸.

15. Le nombre de familles démunies en Algérie est de 1 382 490, soit 8 millions de personnes, chiffres donnés par le quotidien *El Moudjabid*, 14/10/2003, p. 24. Selon d'autres sources 14 des 31 millions d'Algériens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Voir Ali Benyahia, « La moitié des Algériens vivent dans l'incertitude et la précarité. Trop de misère... », *El Watan*, 25/6/2003, p. 1 et 2. Il faut souligner qu'en Algérie les pauvres sont concentrés en milieu rural. Selon la Banque mondiale, 70 % des pauvres vivent en milieu rural et la moitié de la population rurale est pauvre, voir Meziane Rabhi, « Un document de la Banque mondiale le met en relief. La pauvreté touche plus de 50 % de la population rurale », *Liberté*, 6/8/2003, p. 7. Cette année, l'Algérie a accueilli la 8^e rencontre de l'Association nationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires. Le thème retenu était « La lutte contre la pauvreté par le développement durable. Pour une approche en partenariat ».

16. Mais également de fièvre boutonneuse méditerranéenne une variété de typhus qui est transmise par les puces ou les tiques. Des hordes de chiens et de chats errants et dont plus de 20 cas sont régulièrement déclarés chaque mois à Oran. Mustapha Bouziani, « Pourquoi la peste est de retour ? », le *Quotidien d'Oran*, 30/6/2003, p. 6. L'auteur, épidémiologiste, est professeur à la Faculté de médecine d'Oran.

17. Mazari M. le ministre de la Santé à l'APN « Les ordures ménagères à l'origine de la peste », le *Quotidien d'Oran*, 27/12/2003, p. 2.

18. Circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 7/9/1994 prise en exécution de l'instruction du chef de gouvernement n° 20 du 7/7/1994.

Quoiqu'il en soit, la peste « oranaise » laissa place, un mois plus tard, à une autre épidémie, certes moins grave mais qui se propagea pratiquement à travers tout le territoire national : il s'agit de la conjonctivite. Elle affecta des milliers de personnes dans un contexte de chaleur exceptionnelle et ce, durant la période dite des grandes vacances, qui se caractérise par une grande mobilité des populations ainsi que par un développement accru des relations sociales à l'occasion des nombreuses fêtes de mariage, de circoncisions ou de réussite aux examens de fin d'année scolaire. L'épidémie qui débuta à la fin du mois de juillet dura pratiquement jusqu'à la fin du mois d'octobre perturbant même la rentrée scolaire.

Si la peste et la conjonctivite finirent par s'estomper, un autre fléau semblait au contraire vouloir s'installer dans la durée, il s'agit de la prolifération de chiens errants. L'année 2003, avons-nous énoncé précédemment, pourrait parfaitement recevoir la dénomination de *Aâm el kelb* ou l'année des chiens. C'est que le dépouillement de la presse nationale permet de relever un phénomène curieux constitué par la prolifération de chiens errants particulièrement agressifs et dangereux. Dans sa livraison du 15/7/2003, le quotidien *Liberté* faisait état de plus de 100 personnes mordues par des chiens, en un mois, dans la localité de Berrahal, à proximité de la ville d'Annaba, à l'est du pays. Selon des sources médicales, 5 à 6 cas de morsures de chiens étaient enregistrés chaque nuit dans la région. Le même quotidien en date des 17 et 18 juillet signalait que la localité de Draa-El-Mizan en Kabylie, dans le centre du pays, était envahie par les chiens. L'auteur de l'article soulignait que « depuis presque dix ans aucun nombre de chiens errants n'a égalé celui de cette année ». *La dépêche de Kabylie* du 4 décembre 2003 fait état du soulagement de la population de Draa El Mizan car une campagne d'abattage de chiens errants a été enfin organisée par les services d'hygiène communaux. Le quotidien *El Watan* du 24/8/2003 signale la mort d'un enfant de 14 ans mordu par un chien errant un mois auparavant dans la ville de Constantine. Deux jours après cette nouvelle, le *Quotidien d'Oran* nous apprend que tout un quartier, celui de Sonika (Constantine) est déclaré par arrêté municipal zone affectée par la rage et placé sous surveillance pour une période de trois mois (le *Quotidien d'Oran*, 26/8/2003, p. 13). Le même quotidien dans sa livraison du 6 novembre signalera la prolifération de chiens errants menaçants dans la ville de Médéa. *El Watan* du 24/12/2003, p. 10 relate le lancement d'une campagne d'extermination de chiens errants dans la localité de Aïn Defla où des fidèles se rendant à la mosquée pour la prière de l'aube sont régulièrement attaqués par ces bêtes. À Alger, c'est la localité de Bab Ezzouar qui accueille de véritables meutes de chiens se disputant les restes de nourriture dans les ordures exposées à l'air. À l'ouest de l'Algérie c'est la ville de Tiaret qui connaît, selon le *Quotidien d'Oran* du 8 septembre, une « invasion » de « chiens errants imposant même un couvre-feu aux habitants des quartiers isolés ». Durant le second semestre de l'année 2003, il a été enregistré par les services de l'hôpital de Tiaret 693 cas de morsures dont 53 de rats et 640 de chiens errants. À Arzew l'on signale que la commune a dû passer un contrat avec une entreprise pour l'élimination des chiens errants, à 1 000 dinars la tête et qu'il y eut 142 bêtes éliminées.

Comme on le constate, le tableau peint à partir des informations données par la presse nationale indépendante (le quotidien gouvernemental *El Moudjabid* a fait l'impasse sur ce phénomène !) est terrifiant et il est mira-

culeux que la rage ne se soit pas répandue¹⁹. Le phénomène fut cependant suffisamment important pour retenir l'attention de l'écrivain Nourredine Saadi qui lui consacra une réflexion dans le bloc-notes hebdomadaire qu'il tient dans le quotidien *Le Matin*. Ainsi, à la date du 15 juillet, sous le titre « Encore les chiens » l'écrivain évoqua, avec beaucoup d'humour, la prolifération de chiens errants dans nombre de localités, en faisant un clin d'œil à une autre affaire de chiens, l'affaire dite des dobermans utilisés par des membres d'un clan du parti du FLN pour déloger les représentants d'un autre clan du même parti, dans certains immeubles servant de sièges aux fédérations du plus vieux et plus important parti politique algérien.

Profitant du repos du week-end qui, en Algérie, débute le jeudi, un groupe d'une centaine de personnes, mené par un député du FLN appartenant au clan du président de la République a organisé, le 6 juin 2003, une opération qualifiée de musclée pour occuper le siège de la Mouhafadha (Fédération) de la ville de Mostaganem²⁰ à l'ouest du pays. Pour l'exécution de cette opération, ces militants étaient accompagnés de 6 chiens de la race doberman. Une gigantesque bagarre opposa ces assaillants à un groupe de militants, évalué à 600 personnes, partisans de l'ancien chef du gouvernement M. Ali Benflis qui exerçait la fonction de secrétaire général du FLN. Les forces de l'ordre étant maintenues à l'écart, ce n'est qu'à 3 heures du matin que les partisans de M. Benflis prirent le dessus et remirent 3 dobermans à la Gendarmerie nationale, les 3 autres ayant été tués.

Même s'il peut prêter à sourire, cet épisode illustre la gravité de la crise qui a secoué le système politique algérien durant cette année 2003. À l'origine de cette situation, le mouvement de mécontentement qui s'est créé suite aux conditions dans lesquelles se sont déroulées les assises du 8^e congrès du parti du FLN tenues les 18, 19 et 20 mars 2003.

Réunis à Alger, les 1 460 membres du Congrès voteront une refonte des textes fondamentaux consacrant un renforcement des pouvoirs du secrétaire général du parti. Cette dernière fonction est exercée depuis le 20 septembre 2001 par M. Ali Benflis désigné par le comité central (conformément aux dispositions statutaires alors en vigueur) en remplacement de M. Boualem Benhamouda. Aparatchik de la vieille garde, celui-ci avait été éliminé à l'instigation de la présidence de la République, car lors de l'élection présidentielle du 16 avril 1999, il n'avait apporté sa caution et donc celle du parti du FLN à la candidature de M. Bouteflika que parce qu'il avait été contraint et forcé par les « décideurs » !²¹

19. Officiellement il y a chaque année en Algérie une moyenne de 60 000 cas de morsures et 20 cas de rage humaine.

20. Outre Mostaganem, les villes de Blida, de Biskra et de Naama furent le théâtre de violents affrontements entre militants du parti du FLN lors du week-end des 5 et 6/6/2003. Voir *Le Matin* des 6 et 7/6/2003, p. 1 et 3. Ces quatre localités sont expressément citées dans un communiqué du Bureau politique du FLN ; mais selon la presse nationale, les affrontements eurent lieu dans 17 départements ! voir *Liberté* 6 et 7/6/2003, p. 3.

21. En pure théorie c'est M. Boualem Benhamouda, secrétaire général du parti du FLN qui aurait dû se porter candidat aux élections d'avril 1999. Mais selon ses dires « sur instructions venues d'en haut », il fut obligé d'apporter la caution de son appareil politique au « candidat du consensus », M. Bouteflika.

Quoiqu'il en soit, le 8^e Congrès du FLN reconduira, sur la base des nouveaux statuts, M. Ali Benflis au poste de secrétaire général et ce, pour une période de 5 ans. Le secrétaire général est ainsi à l'abri des « coups d'État scientifiques » fomentés au sein du comité central. À l'initiative du nouveau secrétaire général qui aura su mettre à profit toute la période de préparation du Congrès pour faire un véritable travail de fond, l'instance souveraine du parti du FLN procédera à un renouvellement des organes fondé sur une double idée : d'une part, celle du rajeunissement des cadres puisque sur les 265 membres du nouveau Comité central, 121 sont âgés entre 30 et 50 ans, ce qui est remarquable s'agissant du plus vieux parti politique algérien ; d'autre part, celle de l'ouverture dans deux directions essentielles : à l'adresse des universitaires (on y dénombre 175 gradués et 28 post-gradués) et des femmes (36 femmes font partie du nouveau Comité central, soit 3 fois plus que dans le précédent). Ces changements dans la composante humaine des structures dirigeantes sont accompagnés d'un sérieux effort de modernisation de la doctrine du parti telle qu'elle résulte des discours du secrétaire général, du programme et de la résolution de politique générale. Longtemps parti unique, le FLN adhère désormais sans ambages au principe du pluralisme partisan, au principe de l'alternance dans l'exercice du pouvoir, au principe de la bonne gouvernance, à l'idée de l'État de droit respectueux de l'indépendance de la justice et des Droits de l'homme et du citoyen. Sur le plan économique, le FLN prône une économie de marché sociale n'excluant pas la réhabilitation de la planification stratégique. À ce titre, le FLN s'inscrit résolument dans le sillage des partis de la social-démocratie. Parti réformiste, après s'être longtemps défini comme un parti révolutionnaire, le FLN développe un vaste programme de réformes devant ancrer l'Algérie dans la modernité. Au moment où se tient ce 8^e Congrès, le FLN est redevenu, suite aux élections locales et législatives organisées en 2002, la principale force politique du pays avec 199 députés (sur un total de 388), 43 (sur 48) postes de présidents d'assemblées départementales (APW) et 830 maires (sur les 1 541 communes que compte l'Algérie). Fort de cette légitimité recouvrée, le FLN développera un discours novateur²². Même s'« il peut et doit toujours revêtir le manteau de gloire que représente sa légitimité historique », le FLN se prévaut également et surtout de la légitimité dite démocratique.

Mieux encore, selon son secrétaire général, « voici venu le temps de voir notre pays consacrer de nouvelles légitimités qui viendraient consolider les légitimités historique et démocratique ». Ces nouvelles légitimités sont notamment celles de la compétence et du mérite qui répondent foncièrement au besoin de voir la bonne gouvernance s'installer définitivement dans la gestion des affaires publiques dans le strict respect des règles de transparence, de morale et d'éthique. À bien entendre ce discours novateur, l'on pourrait percevoir sans peine la véritable mue qu'opère le parti du FLN en ce mois de mars de l'année 2003. Le FLN historique accepterait de se départir de ses oripeaux pour naître en tant que parti moderne dont la légitimité ne devrait plus être consacrée que par les urnes grâce à la compétence de ses militants.

22. Allocution de M. Benflis, secrétaire général du FLN, prononcée à l'ouverture du 8^e Congrès, publiée intégralement dans *El Watan*, 3/4/2003, p. 14-15.

Compte tenu de ce constat, le 8^e Congrès constitue indéniablement un tournant décisif dans la vie du vieux parti politique algérien²⁵.

Le caractère décisif de ce tournant sera également perceptible dans la nouvelle ligne stratégique qui est préconisée à l'occasion de ce 8^e Congrès. En effet, de manière assez surprenante, le parti du FLN se définit désormais comme une institution politique indépendante ! Lors de l'allocution qu'il a prononcée le 18 mars en ouverture des travaux du Congrès, M. Ali Benflis a été amené à déclarer que le FLN sera désormais « souverain dans ses décisions ».

« Fort de sa nouvelle légitimité démocratique, le parti du FLN a atteint, selon son secrétaire général, le seuil d'évolution qui lui permet de concevoir et d'appréhender ses rapports avec l'État, dans la clarté et sans confusion aucune, dans une dynamique qui conforte son indépendance et qui valorise son rôle au service de la République ».

À l'adresse des congressistes, M. Benflis énoncera une ultime recommandation dans des termes quelque peu sibyllins :

« Le parti du FLN dont je remets le destin aujourd'hui entre nos mains est votre bien, vous seuls pouvez infléchir son destin et décider de son avenir ! Veillez à son indépendance et veillez à ce qu'aucune tutelle ne s'exerce sur lui ! »

Ce thème sera repris par M. Benflis dans l'allocution qu'il prononcera pour remercier les congressistes de l'avoir reconduit au poste de secrétaire général à l'unanimité. Invité à expliciter ce nouveau thème, jamais énoncé auparavant, le porte parole et vice-président du Congrès devait préciser que le FLN « ne veut servir de couverture à personne » et que « nous refusons la tutelle d'où qu'elle vienne. Pas question qu'on nous impose une position, une opinion ou une orientation ».

Dans le contexte politique algérien, ce langage d'allusions pouvait revêtir deux significations : en premier lieu, le rejet par le FLN de toute tutelle viserait le principal centre de décision constitué par la haute hiérarchie militaire, celle-là même qui avait contraint M. Boualem Benhamouda à apporter en 1999 sa caution au candidat dit du consensus, M. Abdelaziz Bouteflika. Or en 2003, l'armée a exprimé avec force sa volonté de s'éloigner du champ politique. Reste alors une autre interprétation de ces propos sibyllins : le FLN marquerait son indépendance vis-à-vis de l'autre pôle de décision, la présidence de la République incarnée par M. Bouteflika.

En ce mois de mars 2003, cette seconde lecture pouvait ne pas emporter l'adhésion de l'observateur et ce, pour une raison assez simple à exposer : M. Ali Benflis qui prône cette nouvelle posture au nom du FLN fut le directeur de campagne du candidat Bouteflika, puis son chef de cabinet à la présidence de la République avant d'être nommé chef du Gouvernement le 26 août 2000 suite à la démission de M. Benbitour. Il sera même confirmé à la tête du gouvernement le 1^{er} juin 2002 consécutivement au succès remporté par le

25. Si le FLN est le plus vieux parti politique algérien, le FFS (Front des Forces socialistes) dirigé par le charismatique Aït Ahmed est le plus ancien parti d'opposition. Né en 1963 dans la clandestinité, le FFS a fêté cette année son quarantième anniversaire. À cette occasion tout en actualisant le contenu de l'important *memorandum* adressé en mai 2001 aux « décideurs », le FFS suggère le report de l'élection présidentielle, la mise en place d'une période de transition ainsi que l'élection d'une Assemblée nationale constituante devant consacrer la seconde République en Algérie. Voir *Le Monde*, 2/11/2003. Également *El Watan*, 21/12/2003.

parti du FLN aux élections législatives du 30 mai 2002. Le rappel de ces faits suffit à accréditer l'idée que M. Benflis était alors l'un, sinon le plus proche des collaborateurs du président Bouteflika dont il acceptait la conception du pouvoir. En vérité, au moment où se tient le 8^e Congrès du FLN, les relations entre le chef de l'État et son Premier ministre se sont sérieusement détériorées²⁴.

Dès lors tout le discours sibyllin énoncé par le FLN à l'occasion de ce Congrès ne peut revêtir qu'une seule signification : le FLN ne se mettra pas au service du président Bouteflika à qui l'on prête la forte intention de se présenter pour un nouveau mandat de cinq ans à partir d'avril 2004²⁵.

Pour l'anecdote, les portraits officiels du président de la République qui sont à longueur d'année accrochés dans l'enceinte de l'hôtel Aurassi où s'est tenu le 8^e Congrès ont été purement et simplement enlevés durant les assises. Qui plus est, tous les observateurs ont souligné que M. Bouteflika qui est tout de même un « enfant du FLN » n'a pas adressé de message aux congressistes ; à l'inverse, ces derniers n'ont ni évoqué et encore moins applaudi son nom comme il est de tradition dans ces grandes assemblées. En tout état de cause, les organisateurs de ce 8^e Congrès ont soigneusement écarté de l'ordre du jour la question dite des présidentielles au motif qu'elle était prématurée. Le moment venu, un Congrès extraordinaire serait spécialement convoqué pour se prononcer sur cette question. Mais l'on projetait d'ores et déjà de l'organiser à l'automne, soit au moment de la rentrée sociale et politique.

Dès lors, une véritable course contre la montre sera engagée entre les deux protagonistes, M. Benflis et M. Bouteflika, dont le divorce est en voie d'être définitivement consommé en ce mois de mars 2003. Convaincu qu'il est en position de force, M. Benflis poussera le chef de l'État à commettre des fautes

24. Mettant à profit la période de Ramadhan correspondant au mois de novembre 2002, le président Bouteflika a procédé à une véritable reprise en main de plusieurs dossiers stratégiques, n'hésitant pas à tancer certains ministres. Voir G. Amriout, « Un ramadhan mouvementé au palais d'El Mouradia », *le Quotidien d'Oran*, 21/11/2002, p. 3. Ayant constaté que le rythme des réformes, en général et des privatisations en particulier était trop lent, le chef de l'État s'arrogera la compétence de présider la Conseil des participations de l'État en lieu et place de son chef de Gouvernement. Voir Ghania Oukazi, « Une première dans les annales des institutions. Bouteflika préside un CPE », *le Quotidien d'Oran*, 18/11/2002, p. 4. Micux encore selon des observateurs avertis ayant « pris conscience du retard accumulé dans l'avancement des chantiers qui devaient servir d'appoint pour sa campagne pour le deuxième mandat présidentiel » M. Bouteflika engagera une véritable course contre la montre en réduisant encore plus le rôle du chef du gouvernement. Voir Mourad Ait Oufella, « Dernier Conseil des ministres de l'année 2002 pour Bouteflika. À la recherche du temps perdu », *Liberté*, 24/12/2002, p. 3. Voir également Bahous, « Bouteflika relance les réformes », *le Quotidien d'Oran*, 14/12/2002, p. 2. Plus tard, les partisans de Bouteflika accuseront M. Benflis d'avoir sciemment fait montre d'inertie dans la mise en œuvre de programme de réformes. *El Watan* 2 et 3/1/2004, p. 23. « Boulénouar fustige Benflis ». Quoiqu'il en soit, en novembre 2002, le chroniqueur K. Selim du *Quotidien d'Oran*, 19/11/2002, p. 1 s'interrogeait : « un couple en voie de désunions ? ».

25. Profitant de la couverture médiatique de la visite d'État effectuée par le président Jacques Chirac en Algérie du 1^{er} au 3/3/2003, le président Bouteflika accordera une interview à M. Jean-Pierre Elkabbach dans laquelle il laissera entendre vouloir briguer un second mandat. Voir le texte intégral de l'entretien dans *Le Matin* du 5/3/2003, p. 2. Voir également Amine Lotfi, « Bouteflika sur la ligne de départ », *El Watan*, 6/3/2003, p. 2 ; Kamel Daoud, « En marge de la visite de Chirac, Bouteflika « annonce » sa candidature aux présidentielles », *le Quotidien d'Oran*, 5/3/2003, p. 2.

de sorte que M. Bouteflika apparaisse comme étant à l'origine de la crise²⁶ et donc comme un véritable danger pour la stabilité du pays le rendant indigne de briguer un second mandat, lui qui était venu pour ramener la concorde. Quant à M. Bouteflika, acculé et se sentant trahi par l'un de ses plus proches collaborateurs, sa stratégie sera articulée autour de trois idées maîtresses : il s'agira en premier lieu de reprendre l'initiative politique en vue de récupérer le parti du FLN. Le cas échéant, et en second lieu, le parti du FLN sera purement et simplement neutralisé de sorte qu'il ne pourra être mobilisé par son adversaire. Enfin et dans ce dernier cas de figure, il sera nécessaire, en conséquence de se constituer une nouvelle base politique et donc une sorte de majorité de substitution. La récupération du parti du FLN a d'abord été considérée comme une opération indispensable dans la perspective des élections d'avril 2004. Car le contexte était désormais fondamentalement différent de celui d'avril 1999 qui avait vu la haute hiérarchie militaire adouber M. Bouteflika pour ensuite l'imposer sous couvert de pseudo élections ce qui, l'on s'en souvient, avait provoqué le courroux et le retrait des six autres personnalités qui étaient en compétition avec le candidat dit du consensus. Depuis 2002, l'armée avait affirmé et répété qu'elle n'aurait désormais plus de candidat aux élections d'avril 2004. Dès lors le redoutable appareil du FLN (crédité de 350 000 militants implantés dans toutes les communes du pays) revenu en force sur le devant de la scène politique à la faveur des élections locales et législatives organisées dans le courant de l'année 2002, était indispensable pour la conquête des suffrages²⁷.

26. C'est ainsi que M. Benflis sera amené à déclarer haut et fort qu'il ne démissionnera pas. Une fois démis de ses fonctions par M. Bouteflika après 33 mois passé à la tête du gouvernement, M. Benflis publiera une déclaration (*Liberté*, 7/5/2003, p. 2) dans laquelle il affirmera avoir poursuivi sa mission malgré toutes les entraves rencontrées et ce, dans le seul souci de préserver le pays d'une nouvelle crise institutionnelle. Rappelant qu'il est le premier responsable de la formation politique majoritaire dans le pays, il fustigera la nomination, faite sous le sceau de l'urgence et sans consultation préalable de son parti, de M. Ouyahia, secrétaire général du parti du RND (48 députés contre 199 pour le FLN !), comme nouveau chef du Gouvernement, en qualifiant cette décision de « fait inédit ». Nonobstant cette anomalie, M. Benflis se draper du costume de l'homme d'État responsable et s'engagera « à préserver le bon fonctionnement des institutions de l'État, afin d'épargner à notre pays et à notre peuple, les incertitudes de l'instabilité dont ils ont tellement souffert par le passé ». Effectivement, M. Benflis tiendra parole : bien que nettement majoritaires, ses députés ne diligenteront aucune procédure constitutionnelle contre le gouvernement Ouyahia au sein duquel il est vrai, il y eut des ministres FLN jusqu'au mois d'octobre. Mieux encore, ces députés approuveront toutes les ordonnances présidentielles fort décriées pourtant, M. Bouteflika, de l'avis de tous les observateurs, ayant fait un usage immodéré de ce procédé. Enfin, et après avoir appelé à l'organisation d'une grande marche dans la capitale pour protester contre l'absence d'impartialité du ministère de l'Intérieur à propos de la crise du FLN, M. Benflis reculera et décidera d'annuler la manifestation publique. Cette posture ne sera pas toujours bien comprise par la population et M. Benflis apparaîtra même comme un homme politique timoré. Pour combattre cette image peu flatteuse pour un postulant à la magistrature suprême, on fera circuler une rumeur accréditant la thèse que M. Benflis qui a la faveur des « décideurs » (autrement, comment aurait-il pu s'opposer au chef de l'État ?), a été instruit pour ne pas créer de remous, permettant à Bouteflika d'achever son mandat et donc de s'acheminer vers la porte de sortie !

27. Sauf à suivre M. Sid Ahmed Ghazali, ancien chef du gouvernement et leader du parti du Front Démocratique (non agréé) dans son analyse publiée dans *Le Matin* du 5/6/2002, p. 1 et 4 sous le titre : « c'est Saint Egidio qui se consolide ». Contredisant la thèse selon laquelle le FLN aurait recouvré la confiance dont le créditaient les Algériens, M. Ghazali soutient que si le FLN a obtenu aux législatives de mai 2002, 2 652 705 voix, celles-ci ne représentent que 14,6 % ce qui veut dire que 85,4 % des Algériens n'ont pas voté pour lui. Et de conclure que sur 100 Algériens, seuls 15 ont voté pour le FLN et donc, plus de 85 l'ont rejeté !

En vue d'arracher le parti du FLN à M. Benflis, le président Bouteflika suscitera au sein dudit parti, un mouvement dissident (ce dernier qualificatif étant bien évidemment récusé par les animateurs dudit mouvement). Il faut préciser que les partisans du président Bouteflika avaient déjà tenté de retarder la tenue du 8^e Congrès tout en œuvrant à créer un rapport de force qui leur serait plus favorable. Ce fut un échec. Ils furent même contraints (ce qui leur sera reproché plus tard) non seulement d'accepter les résolutions du 8^e Congrès mais également d'applaudir à tous les changements intervenus. Autant dire qu'ils durent boire le calice jusqu'à la lie !

Les assises du 8^e Congrès se déroulèrent sans heurt ni contestation et M. Benflis fut réélu à l'unanimité. Après le Congrès, les premières salves émaneront de quelques personnalités dont M. Barkat, le ministre de l'Agriculture, un des fidèles de M. Bouteflika. Ces personnalités seront traduites devant la Commission de discipline du parti. Le ton sera donné pour une contestation de toutes les conditions dans lesquelles a été préparé et organisé le 8^e Congrès. Le mouvement de fronde aurait été tel que M. Benflis aurait ordonné la dissolution de 620 Kamas et exclu 31 000 militants de base (le *Quotidien d'Oran* 22/11/2003, p. 2).

Le grief principal sera tiré des conditions non démocratiques ayant prévalu tout au long de ce processus : désignation au lieu de l'élection de bon nombre de congressistes ; pouvoir exorbitant reconnu au secrétaire général pour nommer des membres ne remplissant pas les conditions d'ancienneté dans les instances de décision ; on susurre même que le régionalisme²⁸ (accusation gravissime) serait à la base de bon nombre de promotions... Bref ce 8^e Congrès heurterait purement et simplement la lettre et l'esprit de la loi organique régissant les partis politiques en Algérie. En conséquence, tous les militants du parti mécontents furent invités à saisir le ministre de l'Intérieur pour lui demander, ni plus ni moins, que d'invalider les assises et les actes du 8^e Congrès. Selon certaines sources à la date du 15 juin il y avait 2 000 recours déposés au ministère de l'Intérieur où aurait été créée une structure *ad hoc* chargée de réfléchir aux modalités devant permettre d'invalider le Congrès devenu désormais litigieux. Tout en apportant un démenti à l'existence de cette structure non réglementaire, le ministre de l'Intérieur, un des proches du chef de l'État, confirmera néanmoins que le parti du FLN (qui fut dispensé

28. Mohamed Mehdi, « Abdelwahid Bouabdallah au forum d'El Moudjahid : le FLN, la *Fitna* du régionalisme et des douars », le *Quotidien d'Oran*, 21/5/2003, p. 4 ; Kamel Daoud, « Le régionalisme discrètement convoqué », le *Quotidien d'Oran*, 10/6/2003, p. 3. Le thème du régionalisme assimilé à un véritable fléau politique, est revenu avec force au devant de la scène au cours de ces dernières années. C'est ainsi qu'à la faveur de la désignation de M. Bouteflika natif d'Oujda, au Maroc, on inventa un curieux concept, celui de « l'alternance régionale » : Après avoir été longtemps détenu par les gens de l'Est, le pouvoir suprême se devait d'être confié à un leader issu d'une autre région. Mais ceci n'empêchera pas les adversaires politiques du chef de l'État de lui reprocher d'avoir exagérément favorisé les gens de l'ouest et de ne confier les postes névralgiques qu'aux personnes issues de sa région d'origine voire même de sa tribu. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que la crise du FLN qui trouve sa source dans la compétition et la lutte entre le chef de l'État et son chef de Gouvernement (originaire de Batna à l'Est) ait été perçue par certains observateurs et même par bon nombre d'acteurs politiques, comme la dernière forme d'expression d'une opposition entre deux importantes régions d'Algérie pour la maîtrise du leadership au plan national. Ce type d'approche est malheureusement entretenu par la caractéristique majeure du système politique en Algérie : l'opacité.

de l'agrément exigé en principe de tout parti politique) n'est pas, et ne saurait être, au-dessus de la loi. Or celle-ci dispose en son article 11 que « L'organisation interne du parti politique et son fonctionnement doivent se faire sur la base des principes démocratiques, en toutes circonstances et dans tous les cas ». Cette disposition est expressément citée dans le communiqué en date du 14 juin pour répondre aux partisans de M. Benflis qui déniaient au ministre de l'Intérieur le droit de s'immiscer dans l'activité interne des partis. Or les textes font obligation aux partis politiques de déposer au ministère de l'Intérieur tous les actes sanctionnant les modifications statutaires. Dès lors le contrôle de conformité est bel et bien de la compétence de l'administration centrale.

Il reste que tout ce juridisme ne devrait pas faire illusion car le groupe des dissidents n'hésitera pas à user de force et de violence pour imposer un rapport de force au niveau des structures de base et des structures départementales du parti. C'est dans ce cadre qu'il faut resituer l'épisode mettant en scène les chiens de race doberman qui auront marqué les esprits. Mais en règle générale, les partisans du secrétaire général auront su résister à toutes les attaques. Dès lors, le mouvement de dissidence tentera de s'organiser en dehors des structures du parti. Après plusieurs réunions perturbées, le 4 septembre se tiendra à Djefla, à 120 km d'Alger, un regroupement des principaux acteurs de ce « mouvement dit de redressement » du FLN ; ce regroupement dénommé « Conférence nationale de redressement du FLN » créera, une instance exécutive provisoire. Présidée par M. Abdelaziz Belkhadem, le ministre d'État en charge des Affaires étrangères et composée de 21 membres, elle avait pour mission de préparer le Congrès « authentique » du FLN. À l'issue de cette réunion, un communiqué fut rendu public appelant notamment le ministère de l'Intérieur « à l'application de la loi relative aux partis politiques pour l'invalidation du 8^e Congrès du parti ».

De même est-il fait appel à l'ensemble des militants du FLN pour la tenue d'un « Congrès rassembleur, unificateur, unifié et démocratique qui rejette l'exclusion et la marginalisation ». Il est donc clair que ce mouvement n'est plus de nature dissidente. Autrement dit, il n'est pas dans sa vocation de créer un FLN bis ; Convaincus qu'ils sont les authentiques militants du FLN, les animateurs de ce mouvement prônent l'unicité et l'indivisibilité du FLN. Un Congrès « rassembleur et unificateur » devrait se tenir à la fin de l'année. Ce Congrès aurait pour mission de débattre de la ligne politique du FLN ainsi que de ses textes réglementaires et il procéderait à l'élection des membres de sa direction. Officiellement, du côté des « redresseurs », les élections présidentielles ne sont nullement à l'origine de la crise au sein du FLN. C'est la déviation initiée par M. Benflis et son courant qui seule expliquerait les luttes au sein de l'appareil du parti. Quoiqu'il en soit, même s'ils prétendent avoir rallié à leur cause 75 (sur les 199) députés et plus de 3 000 élus de différentes assemblées locales, les redresseurs renonceront à organiser le Congrès de réunification promis pour le mois de décembre. L'échec est donc patent. Le courant de M. Ali Benflis a tenu bon. C'est lui qui a la maîtrise de l'appareil du parti. Ce fait est indéniable. Il était d'ailleurs prévisible. C'est pourquoi, le président Bouteflika et ses amis mettront en œuvre, concomitamment au mouvement dit de redressement, une autre démarche tendant à la neutralisation de l'appareil du parti du FLN.

N'ayant pu résoudre le problème politiquement, le courant dit des redresseurs aura recours à la justice. L'instrumentalisation de la justice se fera sans peine dans un pays où la séparation des pouvoirs, qui n'a été consacrée dans la Constitution qu'en 1989, est encore une pétition de principe. La justice sera sollicitée une première fois au début du mois d'octobre pour empêcher M. Benflis et ses partisans de tenir l'indispensable Congrès extraordinaire qui devait désigner le candidat officiel du FLN aux prochaines élections présidentielles. En effet, en date du 30 septembre, M. Benflis demande une autorisation administrative pour l'organisation du Congrès extraordinaire à la date du 4 octobre. L'autorisation est délivrée avant d'être rapportée !

Le 1^{er} octobre, un groupe de redresseurs saisit la chambre administrative de la Cour d'Alger selon la procédure d'extrême urgence dite d'heure à heure. La décision est rendue dans la nuit. Elle ordonne au préfet d'Alger de ne pas délivrer d'autorisation et interdit la tenue du Congrès prévu pour le 4 octobre en tous lieux publics ou privés, en quelque point du territoire national ? Qu'importe, à la surprise générale, il sera organisé le 3 octobre ! M. Benflis sera bien évidemment désigné candidat officiel à l'élection présidentielle prévue pour le mois d'avril 2004. Le 6 octobre, appel sera interjeté par M. Benflis de la décision de la chambre administrative de la Cour d'Alger rendue le 1^{er} octobre. Par arrêt en date du 18 octobre, le Conseil d'État annule purement et simplement la décision de la Cour d'Alger qui a outrepassé son champ de compétences en s'autorisant à donner une injonction au préfet d'Alger. Qui plus est, le Conseil d'État a tenu à rappeler de manière péremptoire que le juge administratif est incompétent pour connaître des problèmes afférents aux partis politiques sauf exceptions légales limitativement énumérées. Qu'en l'espèce, le litige ne rentrant pas dans ces exceptions, la Chambre administrative de la Cour d'Alger devait se déclarer incompétente.

L'arrêt du Conseil d'État rendu le 18 octobre fut bien évidemment salué par M. Benflis et ses amis. Pour M. Benflis « cet arrêt réhabilite le droit et la justice », « confirme notre confiance en la justice de notre pays » et « constitue également une protection pour la liberté de l'activité des partis politiques garantie par la Constitution ». Face à un flot d'éloges, une voix discordante mérite d'être citée. C'est celle de maître Miloud Brahimi en brillant juriste dont la finesse d'esprit est une fois encore confirmée à cette occasion. Pour cet avocat, la décision du Conseil d'État du 18 octobre doit faire l'objet d'une double lecture : l'une juridique, l'autre politique. La lecture juridique relève du bon sens car la Cour d'Alger a tellement violé les règles élémentaires qu'elle ne pouvait pas ne pas être infirmée. S'agissant de la lecture politique, maître Brahimi rappelle que l'objet de l'ordonnance de référé de la Cour d'Alger était d'empêcher le Congrès extraordinaire du FLN. Or ce Congrès a eu lieu, si bien que la décision judiciaire relative à ce Congrès n'avait plus aucun sens, sinon que l'arrêt du Conseil d'État crédibilise la justice puisque les gens allaient croire que la justice n'avait pas été instrumentalisée. « Dès lors l'on ne pourra plus dire que la justice a été grossièrement instrumentalisée la première fois. C'est tout bénéfique pour le pouvoir. Ceci pour le passé. Quant à l'avenir, on peut se demander si l'arrêt du Conseil d'État ne prépare pas d'autres décisions à venir contre lesquelles le FLN aurait mauvaise grâce de protester puisque la justice vient de lui donner raison ». En conclusion,

M. Brahimi affirme que cette décision de justice est certes une victoire du FLN, mais il craint « que cela soit une victoire à la pyrrhus ». Ces propos et cette analyse ont été formulés le 18 octobre. Le 30 décembre, à la surprise générale, le même Conseil d'État (même si la formation de jugement était autrement composée) dans une affaire relative au 8^e Congrès du FLN, celui qui avait été tenu en mars 2003, décidera :

1 - de la suspension de toutes les activités du parti du FLN sur la base des statuts et du règlement intérieur adopté lors du 8^e Congrès tenu les 18, 19 et 20 mars ;

2 - et en conséquence, de la nullité du 8^e Congrès, et donc, de l'inexistence juridique de tous ses effets ;

3 - du gel de tous les comptes et dépôts, tant en monnaie nationale qu'en devises étrangères, et ce jusqu'à la mise en conformité du statut du FLN avec la Constitution et les lois en vigueur.

La perspective de maître Miloud Brahimi reçut une éclatante confirmation. Bien évidemment, M. Benflis qualifiera cette fois-ci la décision d'hérésie judiciaire, considérant qu'elle ne fait pas honneur à la justice algérienne²⁹. Il accusera nommément le président Bouteflika d'avoir une fois encore instrumentalisé la justice. Il révélera à cette occasion que le chef de l'État qui a bloqué les textes afférents à la réforme de la justice, ne croit pas à la séparation des pouvoirs, qu'il n'admet pas et n'admettra jamais une justice indépendante ni une administration neutre, ni des partis politiques qui fonctionnent normalement. Avec lui c'est la monarchie absolue³⁰. M. Bouteflika qui a échoué dans son mandat ne devait pas être soutenu une seconde fois. Or il aurait exigé que le FLN se transforme en comité de soutien³¹ à son service. Ce que n'ont pas accepté les militants du FLN en affirmant la souveraineté (*i.e.* l'indépendance) de leur parti. Et M. Benflis de conclure que, nonobstant cette décision de justice, il sera candidat à l'élection présidentielle d'avril 2004. Mais tout le problème est de savoir s'il pourra utiliser le sigle du FLN (à défaut d'utiliser les structures issues du 8^e Congrès et surtout les finances que l'on présume considérables) pour s'engager dans la campagne électorale. Au-delà des lectures politiques divergentes de l'arrêt du Conseil d'État en date du 30 décembre, un fait est indéniable : le parti du FLN, fortement secoué, est momentanément neutralisé par le président Bouteflika. Même si effectivement, M. Benflis maîtrise l'appareil, il ne pourra pas, juridiquement faire usage ni de ses moyens humains et matériels, ni de ses ressources symboliques. Avec cette décision du Conseil d'État, c'est donc le second volet de la stratégie de M. Bouteflika qui se voit concrétisé. Mais puisque l'appareil du parti du FLN était neutralisé, il y avait

29. *Le Monde* du 1^{er}/1/2004. Résumé donné par Hassane Zerrouki dans *Le Matin* du 2 et 3/1/2004, p. 2.

30. Après avoir dénoncé la logique ayant présidé à la rédaction de la Constitution de 1996, M. Bouteflika s'en accommodera et en utilisera toutes les ressources. Car c'est le texte constitutionnel qui a été construit à l'avantage du président de la République, la séparation des pouvoirs n'étant qu'un leurre. Voir A. K. Hartani, *Le pouvoir présidentiel dans la constitution du 28 novembre 1996*, thèse doctorat d'État, Faculté de droit d'Alger, juin 2003, 467 p. + annexes.

31. Voir également l'interview accordée par M. Benflis au quotidien *Le Soir d'Algérie*, 15/12/2003, p. 4 et 5.

urgence à se doter d'une sorte de majorité de substitution³². À dire vrai, le président Bouteflika n'a pas attendu l'énoncé de l'arrêt du Conseil d'État pour aller à la recherche de cette majorité. Transcendant les appareils politiques, c'est dans la société dite civile³³ qu'il puisera pour se doter d'une nouvelle base électorale. Depuis sa désignation à la tête de l'État en 1999, il existait une association nationale de soutien au programme du président de la République. Nébuleuse recrutant dans tous les milieux, cette association semble avoir été conçue pour se transformer en véritable parti politique³⁴. Faisant dans l'agitation et bénéficiant d'une médiatisation outrancière, ladite association fut davantage un instrument de propagande actionné chaque fois que de besoin (référendum sur la Concorde civile ou lorsque le Président, sérieusement attaqué par la presse privée, apparaissait affaibli et déstabilisé) qu'un vaste regroupement des partisans de M. Bouteflika. La mue n'aura donc jamais lieu. Qui plus est, dans sa démarche, le président Bouteflika qui s'était présenté en 1999 comme candidat « indépendant » semblait vouloir transcender toutes les familles politiques (tout en revendiquant son appartenance à la famille nationaliste du FLN). Admirateur du général De Gaulle, il donne parfois l'impression d'avoir une sorte d'aversion sinon à l'égard des partis politiques du moins vis-à-vis de la configuration multipartisane³⁵ qui s'est mise en place en Algérie depuis 1989. En tout cas, il fut amené à maintes reprises à affirmer qu'il y avait un peu trop de partis politiques dans le pays. Pour rappel, il existerait actuellement pas moins de 37 partis contre 60 au

32. Sofiane Bensalem, « Bouteflika en quête d'une majorité de substitution », *El Watan*, 4/9/2003, p. 3. Le Conseil national du parti du RND (Rassemblement National Démocratique) dirigé par M. Ahmed Ouyahia, le chef du gouvernement en exercice depuis le mois de mai, exhortera, le 2 décembre, M. Bouteflika à se présenter pour un second mandat (*El Moudjabid* 19 et 20 décembre 2003, p. 12 et 13). Une fois encore le RND, cet autre parti-État, est mobilisé au service de la présidence suite à la défaillance du parti du FLN. Même s'il a été fragilisé par les élections organisées en 2002 (48 députés contre 155 dans la précédente législature), le RND disposerait de 200 000 adhérents dont 4 800 cadres et de 2 800 élus locaux (*Liberté*, 1/12/2003, p. 2). Le RND devrait servir de parti-pivot dans la majorité présidentielle de substitution. Nabila Amir, « Les alliances en vue de la présidentielle se précisent. Le RND soutient Bouteflika », *El Watan*, 19 et 20/12/2003, p. 1 et 3. Voir également Ghania Oukazi, « Présidentielle 2004. Le baromètre Ouyahia », le *Quotidien d'Oran*, 21/12/2003, p. 2. Dans cet article, l'auteur, fine connaisseuse du sérail algérois n'a pas hésité à écrire : « Ahmed Ouyahia doit savoir désormais vers quelle direction tourne le vent. Sa décision de soutenir la candidature de Bouteflika pour un second mandat à la magistrature suprême n'a rien de fortuit. Elle ne peut que cadrer et se conformer avec celle du pouvoir réel, même si celui-ci a tendance à être discret pour, entre autres, des considérations de crédibilité de l'élection ».

33. « 1 034 associations créent à Tipaza un Comité national de soutien à un 2^e mandat du président Abdelaziz Bouteflika », *El Moudjabid*, 24 et 25/10/2003, p. 3. Notons que le mouvement associatif est encore très faible en Algérie. À la date du 17/4/2003, il y avait à peine 67 000 associations dont 9 817 sportives, 7 124 culturelles et artistiques et 2 857 à caractère professionnel. *El Moudjabid* 18 et 19/4/2003, p. 4 (chiffres donnés par le ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale).

34. L'idée d'un parti politique présidentiel, maintes fois évoquée, n'a pas été concrétisée. Au cours de l'année 2003, la presse a fait état de la naissance à Tlemcen du parti du Rassemblement pour la concorde civile (RCC), *Le Matin*, 12/5/2003, p. 4 Le sigle sera modifié quelques mois après en RCN (Rassemblement pour la concorde nationale). Voir, RCN, Le Congrès constitutif les 9 et 10 octobre à Zeralda, *El Moudjabid*, 3 et 4/9/2003, p. 12.

35. Ali Bahmane, « Mauvais jours pour le multipartisme », *El-Watan* 15 et 16/11/2002, p. 3.

début des années quatre-vingt-dix³⁶. On prête au président Bouteflika l'idée de vouloir procéder à une recomposition du champ politique en modifiant sérieusement le contenu de la loi organique régissant les partis politiques de sorte à rendre encore plus rigoureuses les conditions de leur agrément³⁷ et à pouvoir éliminer tous ceux d'entre eux qui obtiendraient moins de 5 % de voix aux élections³⁸. C'est assez dire que M. Bouteflika privilégiera, tout au moins pour un temps, une démarche de contournement des partis politiques pour aller vers la société dite civile et vers l'Algérie profonde.

À cet effet et pour asseoir une relation directe avec la population, le chef de l'État se lancera à compter de juillet 2003 dans une série de « visites de travail et d'inspection » devant le mener dans tous les départements. Pour le seul mois de juillet il ira dans 7 *wilayas* : Guelma³⁹, Souk-Ahras, Sétif, Djelfa, Constantine, Mascara et Saïda. Au mois d'août, 4 autres *wilayas* : Tipaza, Aïn Defla, Skikda⁴⁰ et Annaba recevront sa visite. Suivront 3 autres : Naâma, El Bayadh et Batna⁴¹

36. Addi Lahaouari, « Les partis politiques en Algérie et la crise du règne des 'grands électeurs' », le *Quotidien d'Oran*, 12, 13, 14 et 15/10/2003. Du même auteur, « Pluralisme politique et autoritarisme dans le monde arabe », le *Quotidien d'Oran*, 1, 2 et 3/3/2003.

37. Au cours de son mandat, aucun parti politique ne sera agréé. Le parti Wafa de M. Ahmed Taleb El Ibrahimî et le parti Front démocratique de M. Ghazali n'ont pu, à ce jour, obtenir l'indispensable agrément. À signaler la naissance du parti de l'UDR (Union des démocrates républicains) constitués par des dissidents du RCD et du FFS ; dirigé par M. Amara Benyounes, il rejoindra la majorité présidentielle. Voir *La dépêche de Kabylie*, 21/7/2003. H. Mourad, « Kabylie. Quelle place pour un nouveau parti », *El Watan*, 22/7/2003, p. 4. F. Larbi, « Conférence de presse de M. Amara Benyounes. Notre ambition est de rassembler les démocrates », *El Moudjabid*, 2/10/2003, p. 15. Dans le même ordre d'idées, le 4/12/2003 se tiendront à Alger, à l'initiative du parti du RCD les états généraux des républicains démocrates qui se doteront d'une charte. Voir *Liberté*, 5 et 6/12/2003. L'objectif de ce mouvement est, une fois encore, de constituer un pôle devant regrouper l'ensemble des démocrates pour affronter la prochaine élection présidentielle derrière une seule candidature.

38. Voir le *Quotidien d'Oran*, 12/10/2003, p. 3 et *Liberté*, 14/10/2003, p. 3. Également Abdelmadjid Djebbar, « Les partis politiques en Algérie. Représentativité et mode de scrutin », le *Quotidien d'Oran*, 14/5/2003, p. 6. Boubakeur Hamidechi, « Bouteflika-Zerhouni et l'alibi du "nanisme" partisan », *Le Matin*, 21/10/2002, p. 24.

39. Le choix de cette *wilaya* comme tête de liste est loin d'être fortuit. Berceau du président Boumediène dont M. Bouteflika était le bras droit et donc, à ce titre, il se proposait de parachever l'œuvre de construction d'un État national fort garant de la dignité des Algériens. Guelma ne pouvait que réserver un accueil extrêmement chaleureux au chef de l'État. L'événement étant retransmis et largement couvert par l'unique chaîne de télévision publique, le la sera ainsi donné à toutes les *wilayas* (structures administratives et populations) invitées à se surpasser pour accueillir un président qui, après avoir soutenu en début de mandat que l'État n'avait plus rien à donner, renouera avec la conception de l'État providence qu'incarnait précisément le président Boumediène, octroyant des enveloppes à l'issue de chacune de ses visites marquées par l'inauguration officielle de nombreux projets réalisés sur financement public.

40. La visite à Skikda coïncidera avec la commémoration d'une date historique, celle du 20/8/1955 qui a vu le déclenchement d'une vaste opération militaire des forces patriotiques à partir de cette ville. À l'occasion de cet anniversaire, le Président prononcera un discours considéré comme important. Pour Ghania Oukazi du *Quotidien d'Oran*, 24/8/2003, p. 3, Bouteflika en a profité pour faire le bilan de son mandat. Pour notre part nous retiendrons particulièrement trois éléments :

1 - en rappelant que le message du 1^{er} novembre 1954 - est celui de toute la nation... et que personne ne peut prétendre détenir à titre exclusif ce message qui appartient à tout le peuple... et que nous continuerons de porter, n'en déplaise à certains », le président Bouteflika répond à son principal adversaire politique M. Benflis qui, lors du 8^e Congrès du FLN en mars 2003 s'adressant aux congressistes déclara remettre entre leurs mains, leur bien constitué par le parti du FLN consubstantiel au message du 1^{er} novembre 1954, en leur demandant de le préserver de toute tutelle.

dans le courant du mois de septembre ; 2 en octobre : Mslia puis Bordj Bou Arreridj et 2 en décembre : Tlemcen et Aïn Temouchent. Au total, en 6 mois, le président Bouteflika aura visité 18 *wilayas* !

Mais l'année 2003 s'achèvera sans enregistrer une visite du chef de l'État dans une région qui était pratiquement en situation de dissidence depuis les douloureux événements d'avril 2001, il s'agit de la Kabylie. Pour que les Algériens de cette région ne se sentent pas en reste, le Conseil des ministres réuni le 24 août 2003 allouera une enveloppe de 22 milliards de dinars pour 3 départements (Tizi Ouzou, Béjaïa, Bouira) de la Kabylie du titre d'un programme spécial dit complémentaire et de rattrapage. Il faut dire que la Kabylie est dans une situation lamentable. L'impasse politique⁴² dans laquelle elle a été fourvoyée du fait de l'absence de dialogue entre le gouvernement et le mouvement des *Aarouch* s'est accompagnée d'une terrible crise économique bloquant tous les investissements et provoquant même la délocalisation de bon nombre d'entre eux. Pour sortir de cette impasse, dans la perspective de l'élection présidentielle d'avril 2004⁴³, sitôt désigné à la tête du gouvernement le 5 mai 2003 en remplacement de M. Benflis, M. Ahmed Ouyahia posera un acte politique important en invitant les *Aarouchs*, à travers leurs représentants « authentiques »⁴⁴, pour un dialogue « sincère » autour de la plateforme d'El-Kseur. C'est à l'occasion de la présentation de son programme de gouvernement le 30 mai devant l'Assemblée nationale que M. Ouyahia adressera un appel aux *Aarouchs* en

(Suite de la note 40, page précédente.)

2 - À l'occasion de cette allocution, M. Bouteflika abordera pour la première fois la question épineuse de l'état d'urgence affirmant qu'il « sera levé lorsque toutes les conditions seront réunies et lorsque la société sera totalement à l'abri du chaos ».

3 - Enfin de manière quelque peu surprenante, M. Bouteflika, dont le ministre des moudjahidine avait déclaré une année auparavant qu'il n'y avait que 250 000 chouchada recensés durant la guerre de libération nationale (voir chronique, AAN 2002) évoque dans ce discours le martyr d'un million d'Algériens.

41. À Batna, fief de M. Ali Benflis, où il reçut un indéniable accueil populaire, le président Bouteflika décida de l'octroi de l'enveloppe financière la plus importante (8,40 milliards de dinars soit 840 milliards de centimes) parmi celles distribuées en 2003 à une seule *wilaya*. Qui plus est, lors de l'importante allocation prononcée dans cette ville, il sera amené à déclarer : « Nous sommes les fils de l'ALN. Nous ne pouvons être contestés dans notre appartenance politique originelle et authentique. Elle fait partie de nous et nous faisons partie d'elle. Nous la défendons et elle ne saurait nous tourner le dos ». Propos sybillins mais qui s'adressent à M. Benflis et à ses partisans.

42. L'année 2002 restera une année noire, le gouvernement ayant opté pour la répression et de l'instrumentalisation de la justice pour casser le mouvement des *Aarouch*.

43. Pour tous les observateurs, l'appel au dialogue est évidemment lié à l'élection présidentielle d'avril 2004. Mais tous ne font pas la même lecture. Si pour certains analystes, la « normalisation » de la Kabylie devait être faite pour permettre à cette région de participer à ce scrutin évitant ainsi le fâcheux précédent de l'année 2002 qui avait vu la Kabylie boycotter massivement les élections législatives et locales, pour d'autres, l'appel au dialogue était une « énième manipulation diabolique du pouvoir » tendant à provoquer de nouveaux remous devant déboucher sur le principe du rejet des élections par la région kabyle. Ce second scénario permettrait de neutraliser l'électorat de la Kabylie qui, hostile au président candidat, serait tenté d'apporter sa caution aux adversaires de ce dernier. Dit autrement, M. Bouteflika aurait intérêt à ce que la Kabylie ne vote pas !

44. L'on se souvient que le dialogue organisé en 2001 avec des délégués dit « Taïwan » (sobriquet pour désigner en Algérie les marchandises de la contrefaçon) fut un lamentable échec.

des termes extrêmement élogieux à l'endroit du mouvement citoyen de Kabylie dont le patriotisme⁴⁵ est souligné avec force. Cet appel sera réitéré au cours du mois de juin. Mais le mouvement des *Aarouchs* exigera l'intervention publique du chef de l'État en personne. Cette exigence sera satisfaite puisque M. Bouteflika en « visite de travail et d'inspection » à Sétif (dont une bonne partie de la population est d'expression kabyle) le 20 juillet, déclarera : « J'invite personnellement, une fois de plus, le mouvement des *Aarouch* à engager le dialogue avec le chef du gouvernement en vue de la mise en œuvre de la plate-forme d'El-Kseur dans tout ce qui ne porte pas atteinte à l'unité du peuple et à l'intégrité de l'Algérie éternelle »⁴⁶.

Si l'intervention du premier magistrat du pays fut saluée dans son principe, la restriction ou la condition posée fut diversement appréciée. Inutile, cette précision fut perçue par certains comme l'expression de l'orgueil d'un homme contraint par le mouvement des *Aarouch* à s'exprimer publiquement. En tout cas, loin d'apaiser les esprits la condition apportée par M. Bouteflika eut pour effet de compliquer la démarche initiée par le chef du gouvernement. Réintroduisant de la méfiance dans des relations extrêmement dégradées, l'intervention du chef de l'État, eut objectivement pour effet de retarder l'entame du dialogue. L'année 2003 se termina sans rencontre officielle entre les deux parties⁴⁷.

Il faut dire que d'autres facteurs expliquent également ce retard. Le plus important de ces éléments est indéniablement celui afférent à la nature même du mouvement des *Aarouch*, à sa composition et à ses règles de fonctionnement. Mouvement dit transpartisan, son caractère hétéroclite éclata davantage au grand jour sitôt rendu public l'appel au dialogue officiel. De profondes divergences traversèrent le mouvement qui finit par éclater entre « dialoguistes » et « non-dialoguistes ». À cette fracture principale s'ajoutèrent toutes les contradictions dues aux multiples manipulations qui étaient le fait des partis politiques implantés dans la région kabyle. L'appel au dialogue accéléra donc également la rupture entre les *Aarouchs* et les partis politiques qui ont toujours voulu les instrumentaliser. C'est dans ce climat délétère que les partisans du dialogue, après de multiples et interminables « conclaves », mettront au point deux documents : le premier, qui sera adopté le 23 novembre 2003 après 6 semaines de débats, a trait à la mise en œuvre de la plate-forme d'El-Kseur⁴⁸, le second est un protocole d'accord comportant les 6 questions préalables qualifiées d'incidences⁴⁹ que devra résoudre le chef du gouvernement avant l'entame du

45. M. Ouyahia saluera le nationalisme des *Aarouch* qui ont toujours rejeté les thèses du mouvement autonomiste dirigé par M. Ferhat Mehenni qui a créé le MAK (Mouvement pour l'autonomie de la kabylie) en 2001 (Yahia Arkat, « L'autonomie pourquoi faire ? », *Le Matin*, 27/8/2001, p. 24). Le 16/4/2003, le MAK rend public un projet d'autonomie régionale. *La Dépêche de kabylie*, 17/4/2003, p. 3. *Le Matin*, 17/4/25003, p. 6. Voir également D. Tamani, « Kabylie. Le MAK veut marquer sa présence », *El Watan*, 22 et 23/8/2003, p. 3.

46. *El Moudjabid*, 21/7/2003, p. 3.

47. Au cours du second semestre de l'année 2003, il y eut « un dialogue à distance », à coup de communiqués, de discours et d'interviews même si le recours à des émissaires n'est pas à exclure.

48. L'avant-projet a été publié par *La Tribune* du 22/9/2003, p. 11 à 13.

dialogue. Ce protocole d'accord devait être porté par une délégation dite restreinte qui ne fut dérogée qu'à la fin du mois de décembre 2003. L'originalité de cette délégation, dont la mission était extrêmement réduite, réside dans le fait qu'elle ne devait pas représenter uniquement la Kabylie. Parmi les 11 délégués, certains représentaient Alger, Boumerdes, Tipaza, Sétif, Batna et Biska⁴⁹. Le mouvement des *Aarouch* se présentait ainsi face au chef du gouvernement avec un mandat national. Le ghetto dans lequel on a essayé de l'enfermer sera ainsi, une nouvelle fois, cassé. Micux encore, la composante de cette première délégation (au sein de laquelle ne figure pas assez curieusement, M. Belaïd Abrika⁵¹ figure de proue qui s'est imposée dans un mouvement dit horizontal ne favorisant guère l'émergence de leaders) se voudra un démenti aux appréhensions formulées par M. Bouteflika lors de son discours prononcé le 20 juillet à Sétif.

Quoiqu'il en soit, pour chaque « visite de travail et d'inspection », le rituel sera le même : bain de foule et multitude de cérémonies d'inaugurations de projets achevés ou de pose de première pierre de nouveaux projets. Le message est donc clair : la popularité du chef de l'État, lui qui fut mal élu, ne pourra plus être contestée par personne, et surtout, l'Algérie est redevenue comme à l'époque mythique du président Boumédienne, âge d'or de l'État providence, un vaste chantier.

D'ailleurs à l'issue de chaque visite, par la voie de son fidèle ministre d'État chargé du ministère de l'Intérieur, le président de la République octroiera des enveloppes financières conséquentes en complément de celles déjà allouées et consommées dans le cadre du plan de soutien à la relance économique initié à partir de juin 2001. Mais, dans tout ce rituel, ce qui a le plus frappé l'attention des observateurs en général et des adversaires de M. Bouteflika en particulier, ce sont les visites faites aux différentes *zaouïas* du pays profond. Sans doute, faut-il rappeler qu'en 1999 déjà, dans le cadre de la campagne électorale, le candidat Bouteflika avait inscrit dans son

49. Les incidences ont été rendues publiques pour la première fois dans la déclaration de la CAOC (Coordination des *Aarouch*, daïras et communes) adoptée à Tizi Rached les 11 et 12 août (*Le Matin*, 13/8/2003, p. 4). Elles consistent en : 1) libération des détenus du mouvement citoyen ; 2) arrêt de toutes les poursuites judiciaires ; 3) révocation des indus élus ; 4) amnistie fiscale couvrant la durée du mouvement ; 5) la prise en charge du contentieux Sonelgaz ; 6) ouverture des médias publics et du champ d'expression ; 7) la réintégration des travailleurs licenciés pour leur implication dans le mouvement citoyen. Le 15 août une autre déclaration adoptée à Raffour supprimera le sixième point de la liste adoptée à Tizi Rached (*Liberté*, 15 et 16/8/2003, p. 6).

50. Signalons l'absence de représentants de la *wilaya* d'El-Bayadh (sud). Or, selon le quotidien *Liberté* du 9/6/2003, p. 1) un mouvement de la citoyenneté a été créé dans cette *wilaya* du sud, avec un cahier de doléances intitulé « Plate-forme de revendications des ouled Sidi Cheikh ». L'idée d'un tel mouvement remonte au 4 octobre 2001 suite à d'importantes émeutes survenues dans la localité de Labiod Sidi Cheikh. Les représentants de ce mouvement ont même pris attache, avec les *Aarouch* de Kabylie en mars 2002. Dans la plateforme diffusée en juin 2003, le mouvement des ouled Sidi Cheikh demande une révision de la Constitution en vue de la création de fédérations respectant les spécificités de chaque région (voir également T. Ferhat, « Bouamama et la république de proximité », le *Quotidien d'Oran*, 15/6/2003, p. 1. Le 4/10/2003, 6 membres du mouvement citoyen de Labiod Sidi Cheikh ont été incarcérés (*El Watan* 21 ; 22 et 23/11/2003). Pour l'heure nous ne connaissons pas exactement l'importance et la portée de ce mouvement.

51. Il fut arrêté le 13/10/2002 et libéré le 10/6/2003 avec 14 de ses compagnons.

programme des visites aux différentes *zaouïas* de l'Algérie rurale. À titre d'exemple, relatant sa visite dans la région d'Adrar le quotidien *El Watan* des 9 et 10/4/1999, p. 3 sous la plume de Faycal Metaoui devait noter : « ... Bouteflika évoque le rôle joué par les *zaouïas* dans la préservation de la région de la violence à travers le maintien de l'islam des ancêtres... Bouteflika dit avoir une relation profonde et enracinée avec les *zaouïas* ». Après le meeting au cours duquel il a rendu hommage au cheikh Sidi Mohamed Belkebir, autorité morale très écoutée dans le Touat et le Gourara, la *zaouïa* Belkebir invite le candidat à un dîner.

Deux mois après, une fois élu, et dans le cadre de mise en œuvre de sa politique dite de Concorde civile, il recevra un très large soutien de l'association nationale des *zaouïas* algériennes. À l'occasion du référendum organisé en septembre 1999, les *zaouïas* et leurs chefs se manifesteront à nouveau pour apporter leur caution voire même leur onction comme l'illustre le contenu du communiqué rendu public le 9 septembre 1999 par la coordination des *zaouïas* de la *wilaya* de Tizi Ouzou. Après avoir rappelé que les *zaouïas* ont toujours été un lieu de réconciliation, principe recommandé par l'islam, le communiqué met en relief le rôle de la *zaouïa* dans le règlement des différends et des conflits pour transformer la divergence en Concorde et la rancœur en amour.

Dans le même ordre d'idées, le quotidien *El Moudjabid* du 13 septembre 1999, p. 7, publiait le communiqué émanant du calife général de la confrérie Tidjania portant soutien de ladite confrérie à la demande de réconciliation et de « Concorde civile »... Forçant la trait, ledit quotidien gouvernemental titrait : « La Bénédiction du Calife général de la Tidjania ». Le ton est ainsi donné sans ambiguïté aucune. M. Bouteflika, au grand dam de ses adversaires, sollicite habilement soutien et baraka ! La religiosité sera instrumentalisée comme ressource importante dans la légitimation d'un président « mal élu ». Tout au long de son mandat, M. Bouteflika confirmera les propos tenus à Adrar le 8 avril 1999. La posture qu'il adoptera révélera qu'il a effectivement une relation profonde et enracinée avec les *zaouïas*. Le 9 janvier 2000, la présidence de la République rendra public un communiqué officiel aux termes duquel le chef de l'État présentait ses condoléances suite au décès du cheikh de la *zaouïa* Tidjania. Sept mois après, le 16 septembre, M. Bouteflika se déplacera pour assister personnellement aux obsèques du cheikh Sidi Mohamed Belkebir chef de la *zaouïa* éponyme sise à Adrar. Le communiqué officiel fait état, il est vrai, des liens d'amitié profonde entre le défunt et le chef de l'État.

Mais au-delà des relations protocolaires et subjectives, M. Bouteflika contribuera à renforcer et accélérer le processus de réhabilitation de ces institutions traditionnelles. À l'occasion de la tenue de la première rencontre nationale sur les *zaouïas* organisée du 1^{er} au 3 mai 2000 à Adrar sous son patronage et en présence de deux ministres de la République, M. Bouteflika avait adressé une lettre aux participants venus se pencher sur l'état de ces institutions dite globales (car religieuses, éducatives et sociales) que sont les *zaouïas*. Dans ce message, le chef de l'État développera deux idées importantes. La première, tirée d'une lecture de l'histoire de ces institutions présentées comme des bastions de la résistance face aux invasions successives. S'agissant de la période d'occupation française, il rappellera que l'armée colo-

niale n'a rencontré de résistance que dans les régions où sont implantées les *zaouïas* dont sont issus tous les grands résistants comme l'Émir Abdelkader, le cheikh Nouamama ou le cheikh Belhaddad... La seconde idée, empruntée à l'actualité, est énoncée sous forme d'un hommage rendu à l'association nationale des *zaouïas* qui a apporté sa caution à la politique dite de Concorde civile visant à éteindre le feu de la *fitna* et à réaliser la réconciliation nationale.

À la lecture de ce message, la stratégie présidentielle est on ne peut plus claire : le réseau des *zaouïas* sera un point d'appui essentiel pour la réussite de la politique de Concorde nationale. Mais pour que ce réseau soit efficient, il convient de le réhabiliter dans tous les sens du mot sans négliger la réhabilitation matérielle de ces institutions ; l'urgence est à leur réhabilitation idéologique et politique. Pour ce faire tous les types de discours seront mobilisés pour casser la thèse selon laquelle ces confréries ont eu un comportement indigne durant la période d'occupation française. Désormais ce comportement sera considéré comme tout à fait marginal et imputé aux manipulations de la puissance coloniale tendant à neutraliser les ressorts de la communauté nationale. Dans le nouveau discours, comme en témoigne le message officiel du chef de l'État, les *zaouïas* seront érigées en lieux de résistance armée puis de résistance spirituelle ayant permis à la communauté de ne pas perdre son âme dans les pires moments de la période coloniale.

Avec de telles lettres de noblesse, les *zaouïas* retrouvent aux yeux des représentants de l'État un statut éminent. Elles seront traitées avec beaucoup d'égard aussi bien par les préfets et ministres mais également et pourrait-on dire surtout, par le président de la République. En témoigne la visite rendue par M. Bouteflika à la *zaouïa* Tidjania dans la localité de Temacine à Ouargla le 21 mars 2001. Le quotidien *El Moudjabid* du 22 mars 2001 relatera que le cheikh de la *zaouïa* a réitéré le soutien de son institution à la démarche présidentielle sous la concrétisation de la réconciliation nationale. La même confrérie Tidjania recevra en son siège central de Aïn Madhi à Laghouat le chef de l'État dans le courant du mois de juin 2001. Le calife général de la *zaouïa* avec qui il s'est longuement entretenu assurera le chef de l'État de tout son soutien pour la préservation de l'unité nationale (*El Moudjabid* 8 et 9/6/2001, p. 6). Le quotidien *El Watan* (11/6/2001, p. 23) parlera d'un tête-à-tête de près d'une demi-heure entre les deux hommes et d'une aide conséquente aurait été accordée à cette institution appelée à jouer un rôle politique non seulement au plan interne mais également au plan international dans les pays où elle dispose de structures comme le Maroc ou le Sénégal.

Une autre confrérie, la Kadiria ayant des ramifications à l'étranger organisera un colloque national en mai 2002 autour du thème « vérité du soufisme » en tant que courant « prônant la rationalité et désavouant l'intégrisme ». À l'occasion de cet important colloque auquel ont participé des autorités officielles, l'on apprendra que la *zaouïa* aurait bénéficié d'une aide matérielle conséquente fournie par l'État pour la réhabilitation de cette institution traditionnelle. Le 10 avril 2002, en visite officielle dans la *wilaya* de Sétif, le président Bouteflika imposera pratiquement d'intégrer dans le programme une halte à la *zaouïa* de Sidi Kheir. Relatant cet événement, le quotidien *El Watan* du 11 avril, p. 7 notera qu'à cette occasion « une fatiha est récitée à la gloire de Bouteflika et de la Concorde nationale ». À l'Ouest du

pays, le président Bouteflika entamera une visite dans la *wilaya* de Relizane en se rendant à la *zaouïa* de Sidi Bouabdallah et ce, le 12 mai 2002.

Durant cette année 2002, ce sont les *zaouïas* de Kabylie⁵² qui retiendront l'attention des autorités étatiques. Au mois de septembre tout d'abord, sera organisé à Tizi Ouzou, chef-lieu de la Grande Kabylie, le premier festival de Medh religieux en Tamazight. Le président Bouteflika sera représenté par M. Bouayad un de ses conseillers qui s'était déjà illustré dans la démarche officielle de réhabilitation de Saint Augustin au sein de la nation historique algérienne. Dans le message présidentiel lu par M. Bouayad le chef de l'État soulignera une fois encore le rôle éminent joué par les *zaouïas* dans la résistance contre le colonialisme. De même qu'il rendra hommage à ces institutions pour leur rôle dans le règlement des différents « en éteignant les feux de la *fitna* ». Ce festival qui durera trois jours sera clôturé par le ministre des Affaires religieuses qui est lui-même membre d'une *zaouïa*. La ville de Tizi Ouzou sera retenue une fois encore en décembre 2002 pour la réunion de l'Assemblée générale de l'association nationale des *zaouïas*. À l'issue de deux jours de travaux les représentants de l'ensemble des *zaouïas* d'Algérie élaboreront un véritable cahier de doléances : exigence d'un statut particulier, rétablissement effectif de leurs droits sur les biens waqfs, restauration et financement de leurs édifices. Bref une authentique réhabilitation de ces institutions à travers toute l'Algérie. Ce processus de réhabilitation⁵³ des *zaouïas* connaîtra une accélération au cours de l'année 2003⁵⁴ notamment à la faveur de nombreuses visites faites par M. Bouteflika à travers dix-huit départements. Au cours de ce périple le chef de l'État, que ses adversaires désignent déjà par la formule « le président-candidat », visitera systématiquement toutes les *zaouïas*⁵⁵ selon un cérémonial quasi-

52. Ce qui fera réagir le parti du RCD. Celui-ci accusera les *zaouïas* d'être instrumentalisées par Bouteflika dans le cadre d'une politique dite de pacification. Cf. « les *zaouïas* fustigées », *El Watan*, 22/12/2002, p. 2. Il faut dire que l'année 2002 fut en Kabylie l'année de l'impasse politique. Aussi le réseau des *zaouïas* sera utilisé pour retisser les liens avec cette région du pays et pour apporter une aide matérielle aux familles des victimes du printemps noir, contraintes par le mouvement des *Aarouch* de refuser le dispositif formel d'indemnisation. Saïd Gada, « Indemnisation : l'interminable polémique », *El Watan*, 17/3/2002, p. 4. Pour une approche plus globale voir Yahia Arkat, « Le plan est échafaudé par le clan présidentiel. Comment normaliser la Kabylie », *Liberté*, 6/11/2003, p. 3.

53. La réhabilitation des *zaouïas* qui est à inscrire à l'actif du régime du président Chadli qui a commencé à s'y intéresser dès 1983 (voir le témoignage de El Hadj Belmihoub Tidjani, responsable de la Tidjania en Europe dans *Le Matin*, 6/3/2003, p. 5) sera couronnée en 1989 par la consécration constitutionnelle des biens waqfs désormais garantis. Ces biens qui seront régis par une importante loi en 1991, constituent la base économique indispensable à une existence autonome de ces institutions traditionnelles. C'est également en 1991 (28 au 30 mai) que s'est tenu à Alger le premier séminaire national des *zaouïas*. Voir Smail Hadjali, « Le premier séminaire national des *zaouïas* », *Monde arabe Maghreb-Machrek* (135), janv.-mars 1992, p. 53-67. Pour cet auteur « il est évident... que la *zaouïa* en tant qu'enjeu politique s'inscrit dans la perspective de mise en échec du Front islamique du salut (FIS) mais également de critique sévère de l'islamisme de Benbadis ».

54. Créé en 1991, l'association nationale des *zaouïas* sera dotée pour la première fois d'un siège sis dans la banlieue d'Alger. *El Moudjabid*, 22/10/2003, p. 24.

55. Abla Cherif, « En prévision de l'élection 2004. Bouteflika fait appel aux *zaouïas* », *Le Matin*, 6/3/2003, p. 5. Dans la même page, voir l'interview de Hadj Belmihoub Tidjani, responsable de la Tidjania en Europe « les *zaouïas* ont aidé Bouteflika ».

Benseba Nadir, « Le président offre 500 millions de dinars à la Tidjania », *Le Matin*, 6/6/2003, p. 5.

identique comportant la lecture par le chef spirituel, d'un texte exhortant l'illustre visiteur à se présenter à un second mandat, qui se dit en arabe *Ouda Thania*, formule qui fera florès. Cette invite est accompagnée d'un geste hautement symbolique : le don d'un burnous, attribut de l'autorité et de la magistrature, qui est revêtu par le récipiendaire séance tenante. Au cours de cette cérémonie, le chef de la *zaouïa* procède à la *Moubaya'â* ou allégeance au nom de la communauté qu'il est censé représenter et dont le nombre peut atteindre, pour certaines *zaouïas*, plusieurs milliers.

La redécouverte de la *Moubaya'â* dans le cadre de l'État républicain algérien date de 1999, première année du mandat présidentiel de M. Bouteflika. À l'initiative de la fondation Émir Abdelkader, fut commémoré pour la première fois l'anniversaire (le 116^e) de la mort de celui qui est considéré comme le père fondateur de l'État algérien moderne. La célébration eut lieu sous le patronage de M. Bouteflika, élu un mois auparavant (*El Moudjabid*, 24/5/1999, p. 24). Pour le 167^e anniversaire de l'allégeance (*Moubaya'â*) à l'Émir Abdelkader, M. Bouteflika se déplacera en personne à Mascara ou après avoir planté un arbre de la Dardara, il prononcera une allocution (*El Moudjabid*, 28/11/1999) dans laquelle il dira notamment : « Nous avons tant besoin d'une allégeance sincère, comme celle prêtée par nos prédécesseurs à l'Émir... ». À l'occasion de la première cérémonie, l'un des descendants de l'Émir, M. Driss Djazaïri un proche de Bouteflika qui le désignera comme ambassadeur auprès de la première puissance du monde, émettra le vœu de voir la date du 27 novembre érigée en fête nationale. À l'appui de cette proposition il énoncera que « l'État algérien moderne a été constituée le 27 novembre 1832 lors de la *Moubaya'â* sous l'arbre de Dardara. Cette *Moubaya'â* s'est répétée par la suite sur l'ensemble du territoire national et cette répétition était un message fort de l'Émir comme quoi il était mandaté par l'ensemble de la population du pays »⁵⁶.

(Suite de la note 55, page précédente.)

Yahia Arkat, « Les zaouïas à la rescousse de Bouteflika », *Le Matin*, 25/9/2003, p. 4.

Lyes Bendaoud, « Lieux de culte, centres de pouvoir. Bouteflika implore les zaouïas », *Liberté*, 7/10/2003, p. 2.

Nadir Benseba, « Le président rend visite aux chefs de la zaouïa de Aïn Defla. Bouteflika : "j'implore votre baraka" », *Le Matin*, 5/8/2003, p. 4.

Nadir Benseba, « A Naama et El Bayadh, Bouteflika a sollicité la baraka des zaouïas pour sa réélection », *Le Matin*, 11/9/2003, p. 4.

Sofiane Bensalem, « L'onction des zaouïas », *El Watan*, 9/10/2003, p. 24.

« Soutien des Chouyoukhs de Djelfa », *El Watan*, 7/10/2003, p. 2.

Kamel Daoud, « De la zaouïa de Chadli à la bénédiction de Bouteflika », le *Quotidien d'Oran*, 20/10/2003, p. 3.

Arab Chikh, « Rôle des zaouïas. La guerre des positions », *Liberté*, 22/10/2003, p. 3.

56. La *Moubaya'â* du 27 novembre 1832 est ainsi présentée comme l'acte fondateur de l'État national en Algérie. Voir interview de M. Driss Djazaïri, *El Watan*, 23/6/1999, p. 13. Également Bouamrane Cheikh, « Investiture de l'Émir ou *Moubaya'â* », *L'Expression* 29/11/2001, l'auteur de l'article a été nommé depuis, président du Haut Conseil Islamique. Boutaleb Mohamed, « Il y a deux siècles, la *Moubaya'â* », le *Quotidien d'Oran*, 27/11/2002, p. 16. Soulignons que selon M. Bouamrane Cheikh (art. cit.) il y eut en vérité 2 *Moubaya'â* : l'une restreinte ou *Kbassa* organisée le 22/11/1832 sous l'arbre Dardara (ou frêne), ouverte aux savants et notables ; l'autre, générale ou *'Amma* le 27/11 à l'intérieur de la grande mosquée. La connotation religieuse de la *Moubaya'â* est ainsi évidente. De même qu'il faut noter le rôle éminent des notables, *El Ayaan*, qui pourraient être assimilés à de grands électeurs.

En relisant ces propos, l'on est frappé par la similitude des démarches. Certes les contextes sont différents mais à l'instar de l'Émir Abdelkader, le président-candidat Bouteflika veut manifestement administrer la preuve, à travers la succession de cérémonies de *Moubaya'a* qu'il ne fera, le moment venu, que répondre à l'appel pressant de l'Algérie profonde ! En temps opportun il ne devrait avoir aucune peine à convertir les ressources tirées de cette forme particulière de légitimité marquée du sceau de la religiosité, en une autre forme, celle exigée par l'État républicain, la légitimité rationnelle si chère à Max Weber. Cette conversion serait d'autant plus facile que les *zaouïas* auxquelles s'adresse M. Bouteflika sont l'assise de l'islam rural. Or, selon les rares recherches faites en Algérie dans le champ de la sociologie électorale, il est établi que le taux d'abstention est généralement important dans les agglomérations urbaines. À l'inverse, l'Algérie rurale composée de 12 millions de personnes réparties à travers 3 420 agglomérations a pour habitude non seulement de voter, mais de donner ses suffrages au candidat du pouvoir.

Aussi était-il évident pour tous les observateurs mais également et surtout pour ses adversaires, que le président Bouteflika, même s'il n'avait pas encore annoncé officiellement sa candidature, avait déjà entamé sa campagne électorale. Fustigeant cette démarche qui tendait à « clouer sur place » ses adversaires, d'aucuns parleront de pré-campagne, voire de « sur-campagne », néologisme inventé pour la circonstance⁵⁷.

Cette appréciation n'est pas inexacte. D'autant que la fin de l'année 2003 sera marquée par la montée au créneau des proches collaborateurs du chef de l'État pour défendre le bilan de celui-ci. À cette occasion l'on apprendra que le taux de croissance en 2003 serait de 6,8 %. C'est l'Algérie qui aurait réalisé la plus forte croissance parmi les pays de la rive sud de la Méditerranée. Le chômage, cette véritable plaie, a nettement reculé de 6 points de 1999 à 2003 se stabilisant autour de 24 %. Durant le mandat du président Bouteflika, l'on aurait créé 1 250 000 emplois notamment dans l'agriculture (grâce à un programme national) qui a connu un développement remarquable. Le taux d'inflation, quant à lui, est établi à 2,6 % même si la monnaie nationale a perdu 13 % de sa valeur par rapport à l'euro. Grâce aux résultats exceptionnels réalisés par la Sonatrach⁵⁸, dans une conjoncture

57. On inventera même la notion de fraude électorale... avant les élections ! Cette « fraude » se manifestant dans l'usage considéré comme abusif et illégal des moyens de l'État par le président-candidat pour faire une grandiose campagne électorale sous couvert de visites de travail et d'inspection. À cette occasion, une polémique éclatera à propos du fondement légal des enveloppes financières octroyées aux 18 *wilayas* visitées en 2003 par M. Bouteflika.

58. L'année 2003 sera désormais pour la Sonatrach une année dite de référence car elle aura réalisé ses meilleurs résultats depuis quarante ans ! Un chiffre d'affaire global équivalent à 25,1 milliards de dollars US, des versements au trésor public, au titre de la fiscalité pétrolière en augmentation de 32 % par rapport à l'année 2002 et surtout sept importantes découvertes d'hydrocarbures. Sur ce dernier point, l'on signalera la réflexion de M. Sid Ahmed Ghazali, ancien chef du gouvernement et ancien patron de la Sonatrach qui soutient que les réserves de pétrole découvertes depuis 1994 ont fait de l'Algérie une des priorités dans la stratégie des États-Unis après avoir été un pays de seconde importance. Ceci explique, selon M. Ghazali, le changement de posture de l'administration américaine à partir de 1994 envers les islamistes du FIS. Mohamed Mehdi, « Sid Ahmed Ghazali au forum d'El Youm : "l'Algérie représente une cible potentielle" », le *Quotidien d'Oran*, 17/4/2003, p. 4.

internationale, il est vrai, favorable, les réserves de change du pays sont évaluées à 32 milliards de dollars. De même que la dette extérieure, autre plaie, qui était de 28,3 milliards de dollars en 1999, a reculé et elle est, cette année, de l'ordre de 22 milliards de dollars.

Dans ce bilan⁵⁹ élogieux du mandat du président Bouteflika, on reconnaît que la croissance est un peu trop soutenue par la dépense publique, à la faveur du Programme de soutien à la relance économique lancé en 2001, complété par les programmes spéciaux décidés par le chef de l'État au cours de l'année 2003 et dont les enveloppes étaient distribuées à l'issue des visites présidentielles organisées dans l'Algérie profonde. Un autre point négatif dans ce bilan, souligné notamment par les institutions financières internationales : bon nombre de réformes importantes sont bloquées ou officiellement gelées. C'est du reste une habitude en Algérie ; on exprime des velléités de réforme quand les caisses publiques sont vides ! Lorsque celles-ci se remplissent, l'on s'empresse d'oublier qu'il y a nécessité impérieuse de réformer. Les réformes, ce sera pour plus tard, dans le cadre du prochain mandat présidentiel... peut-être !

L'année 2003 s'achève dès lors avec une Algérie pétrie de paradoxes : un pays riche, des caisses pleines⁶⁰, un taux de croissance remarquable mais une pauvreté⁶¹ et une misère visible à l'œil nu soulignées par la peste oranaise, la conjonctivite nationale, la prolifération des chiens errants... Bref, une société bloquée, incapable de prendre à bras le corps les indispensables réformes car les membres de sa prétendue « classe politique » sont accaparés

59. Pour une critique du bilan de M. Bouteflika voir : Khaled Nezzar, *Bouteflika, l'homme et son bilan*, Éditions APIC Alger, octobre 2003, 248 p. Mohamed Benchicou, *Bouteflika, une imposture algérienne*, Éditions Le Matin, décembre 2003, 221 p. + annexes.

60. Suite à l'amélioration des finances publiques (associée il est vrai au net recul du terrorisme islamiste dans les agglomérations urbaines), le front social a connu en 2003 de nombreux soubresauts précédés par un accès de fièvre les 25 et 26 février. En effet, le pays fut paralysé par une grève générale organisée à l'appel de la centrale syndicale UGTA (document exclusif. Pourquoi l'UGTA va à la grève ? *Liberté*, 20/2/2003, p. 2). Qualifiée de bizarre voire même de « grève d'État », cette grève générale n'a jamais révélé ses tenants et ses aboutissants. D'essence politique, elle fut diversement appréciée : grève contre Bouteflika ou grève de déstabilisation de M. Benflis, le chef du gouvernement, cette grève pouvait encore avoir été suscitée pour canaliser et encadrer les multiples foyers de revendications en gestation dans le pays. Du reste, le mouvement social qui a dû, naturellement, taire ses revendications à cause du séisme du 21 mai, a repris de plus belle au cours du second semestre. Furent particulièrement secoués le secteur de la Santé, celui des chemins de fer, celui des ports, celui du montage des véhicules lourds (Rouiba à l'est d'Alger). Mais c'est le secteur de l'enseignement secondaire qui connut la grève la plus dure. Organisés par des syndicats autonomes auxquels les pouvoirs publics refusèrent l'accréditation, les enseignants qui exprimaient la détresse de toutes les classes moyennes en voie de paupérisation revendiquèrent une revalorisation de leur statut social tout en luttant pour le principe du pluralisme syndical ainsi que pour une gestion démocratique du pactole des œuvres sociales encore monopolisé par l'UGTA. À cette occasion l'on apprendra qu'il y a en Algérie 76 organisations syndicales dont 52 pour les travailleurs et 19 pour les employeurs.

61. Cette année encore, les émeutes furent très nombreuses notamment à l'est du pays (Khenchela, Skikda, Constantine). Voir Ali Bahmane, « De l'usage de l'émeute », *El Watan*, 11/11/2003, p. 2. Depuis avril 2001 le départ de la contestation populaire en Kabylie, les émeutes avaient touché toutes les régions d'Algérie à l'exception du Sud où l'on ne peut signaler que le cas de Labiodh Sidi Cheikh en octobre 2001. Or, en 2003, les jeunes chômeurs du Sud ont massivement rejoint le mouvement. C'est là un fait remarquable. Voir notamment Maamar Benguerba, « Le bouillonnement du Sud », le *Quotidien d'Oran*, 1, 2, 3, 4 et 6/12/2005.

par la prématurée et interminable campagne électorale qui s'achèverait en avril 2004. Pour la première fois dans la courte histoire du pluralisme politique en Algérie, l'issue de ce scrutin devrait apparaître comme incertaine⁶². Nonobstant un bilan globalement positif et la « sur-campagne » électorale menée depuis six mois, le président en exercice n'était pas sûr d'être reconduit pour un second mandat⁶³. C'était également l'avis partagé par la plupart des observateurs du système politique algérien.

62. Bahous M., « Vers une compétition ouverte et serrée », le *Quotidien d'Oran*, 25/12/2003, p. 2. Ce sentiment quasi-général est renforcé par le fait que le parlement a été saisi d'une proposition de loi (fait rarissime pour être souligné) du parti El-Islah (islamiste) tendant à la modification substantielle de la loi électorale pour introduire plus de transparence et de contrôle dans le scrutin, et pour supprimer définitivement le vote des corps constitués sur les lieux de travail. L'accord donné à ce dernier amendement par la haute hiérarchie militaire est interprété comme le gage supplémentaire de la neutralité de l'armée. Un bémol cependant, il est le fait du parti du FFS qui déclare refuser de participer à l'élection car une fois encore « les jeux sont faits ».

63. Au mois de juillet, deux importants quotidiens firent état des hésitations de M. Bouteflika. Bachir Medjahed, « Scénarios pour les élections présidentielles. Et si Bouteflika n'était pas candidat ? », le *Quotidien d'Oran*, 27/7/2003, p. 3. Sofiane Bensalem, « À propos de sa candidature pour l'élection 2004. Les hésitations de Bouteflika », *El Watan*, 27/7/2003, p. 1 et 3. À la fin de l'année, bon nombre d'observateurs estimaient raisonnablement qu'un second tour sera nécessaire pour départager les deux principaux candidats.